

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-septième séance – Mercredi 15 mai 2013, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *MM. Thomas Bläsi, Pierre Gauthier, Jean-Paul Guisan, Jean-Charles Lathion, Vincent Schaller, Pascal Spuhler, Vincent Subilia* et *M^{me} Julide Turgut Bandelier*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, et *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 3 mai 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 mai et mercredi 15 mai 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Retenu par d'autres obligations, M. Sami Kanaan sera absent lors de la première séance d'aujourd'hui. Il sera de retour à 20 h 30 et répondra à ce moment-là aux questions orales qui lui ont été posées hier soir. Il nous remercie de bien vouloir excuser son absence partielle.

Je rappelle qu'en raison d'une audition devant la commission d'aménagement du Grand Conseil à laquelle la présence du maire de Genève est impérative, M. Rémy Pagani nous informe qu'il nous rejoindra à 17 h 50 environ. Sur décision du bureau largement partagée, nous traiterons le troisième débat sur les rapports de majorité et de minorité PR-994 A/B concernant la plaine de Plainpalais à la séance de 20 h 30, afin que M. Pagani puisse y assister.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle la séance du mardi 28 mai à 17 h sur les honoraires d'architectes; elle aura lieu dans les locaux du Service d'incendie et de secours (SIS).

J'attire votre attention sur deux tournois de football où nous comptons sur votre présence. Le premier est le Tournoi intercommunal des élus et élues, qui aura lieu le 9 juin dès 8 h à Cartigny. Notre équipe étant qualifiée, j'espère qu'il y aura du monde pour la soutenir! Notre collègue M. Buschbeck y tient, car il donne beaucoup de lui-même pour que ce tournoi ait lieu. Le deuxième est le 50^e Tournoi interservices de football de la Ville de Genève, qui aura lieu les 14 et 15 juin au Bout-du-Monde. Nous espérons y voir de nombreux membres du Conseil municipal. La partie officielle aura lieu samedi à 12 h.

3. Questions orales.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à plusieurs questions orales qui m'ont été posées hier. M. Carasso demandait s'il y avait eu une concertation avec les tenanciers d'établissements publics et les habitants concernés par la décision décrite dans l'article du *Genève Home Informations (GHI)*, à savoir l'obligation d'engager des chuchoteurs dans les bistrotts de la rue de l'École-de-Médecine. Tout d'abord, j'aimerais dire que le contenu de cet article était totalement erroné; j'ai donc pris contact avec le rédacteur en chef du journal pour corriger les faits rapportés.

Pour en venir à la concertation, comme le stipule le communiqué de presse envoyé aujourd'hui par mes services à tous les médias genevois – vous le recevrez sur votre pupitre tout à l'heure, Mesdames et Messieurs – les mesures prévues ont été discutées avec les tenanciers des établissements concernés, mais également avec la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG). En outre, le Grand Conseil de la Nuit et sa présidente M^{me} Berthet ont été informés des démarches envisagées et les ont acceptées.

Pour résumer la situation, en concertation avec l'Etat, nous avons écrit à tous les exploitants de cafés et de restaurants de la ville – ils sont environ 800 – pour leur demander s'ils souhaitaient ou non exploiter une terrasse après minuit. S'ils répondent oui, ils devront respecter certaines conditions, à savoir les trois mesures préventives suivantes: la mise en place d'une affiche au sein de leur établissement pour sensibiliser les consommateurs aux nuisances sonores – nous pourrons vous la montrer tout prochainement – la désignation d'un répondant par établissement dont les coordonnées seront transmises aux autorités afin qu'elles puissent le contacter, et l'inscription à un cours de formation en matière de lutte contre le bruit et de gestion des terrasses. Le contenu de ce cours a été discuté avec M. Terlinchamp, représentant de la SCRHG, et M^{me} Berthet, présidente du Grand Conseil de la Nuit. Ce sont eux qui l'organiseront, en partenariat avec la Ville.

Si ces mesures préventives générales destinées à l'ensemble des établissements ne suffisent pas pour ramener le calme, nous en prendrons d'autres, au cas par cas, à l'égard des établissements problématiques où des violations du règlement concernant la tranquillité publique auront été constatées. Ceux-ci devront alors respecter trois conditions supplémentaires: l'engagement d'un chuchoteur de 22 h à 2 h du matin, l'utilisation de gobelets consignés recyclables dès minuit afin de pouvoir distinguer les vrais clients des buveurs «parasites» et, enfin, à l'instar de ce que nous avons imposé au boulevard Helvétique, ils devront clairement délimiter leur terrasse en l'aménageant de manière à atténuer les nuisances sonores. Cela permettra aux agents de la police municipale (APM) de constater

d'éventuelles infractions; je rappelle au passage que, dès le 1^{er} juin, ils patrouilleront jusqu'à 3 h du matin les jeudis, vendredis et samedis.

Telles sont les mesures adoptées par la Ville en collaboration avec l'Etat. Un groupe de travail ad hoc a été mis sur pied pour régler au cas par cas les dossiers litigieux en matière de nuisances sonores. Ses décisions porteront aussi bien sur l'établissement concerné que sur sa terrasse. J'espère avoir répondu de manière exhaustive à votre question, Monsieur Carasso. Je tiens à votre disposition le communiqué de presse qui vous sera distribué tout à l'heure.

M. Buschbeck demandait comment finirait la mise à l'épreuve des bistrots de la rue de l'Ecole-de-Médecine, dont l'échéance est prévue pour la fin du mois de mai. Comme vous le savez, Monsieur le conseiller municipal, il s'agit d'une décision prise par les services de l'Etat; la Ville n'est donc pas compétente en la matière et ne peut interférer. Je vous ai fourni les autres informations que vous demandiez dans ma réponse à la question de M. Carasso. Je rappelle une fois encore que, dès le 1^{er} juin, les APM patrouilleront jusqu'à 3 h du matin en fin de semaine. Cela nous permettra de prolonger le bilan que nous avons tiré lors de l'expérience pilote menée avec succès dans la Vieille-Ville l'année dernière.

M^{me} Sarah Klopmann a posé une question concernant le prix «Murs urbains et biodiversité» décerné à la Ville de Genève au mois de décembre 2010. Pour l'heure, le Service des espaces verts (SEVE) n'envisage pas de poser une plaque explicative. Toutefois, je trouve l'idée intéressante et j'ai demandé à mes services de plancher sur cette éventualité. Je vous tiendrai au courant personnellement de la conclusion que nous tirerons de cette réflexion, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Olga Baranova, du groupe socialiste, voulait savoir pourquoi nous avons répondu négativement à la demande de l'Association pour le Bateau Genève d'installer une tente provisoire où servir le petit-déjeuner aux gens démunis durant les travaux dudit Bateau. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un refus de la part de mes services portant uniquement sur ce cas précis; la politique générale du Conseil administratif consiste à ne pas accorder ce type d'autorisation aux abords directs du lac – et donc également du Bateau. Cependant, un accord est en voie de finalisation avec l'association en question pour l'octroi d'un lieu spécifique en ville. Nous vous en tiendrons informée une fois cet accord validé, Madame la conseillère municipale.

Enfin, je réponds à une question de M. Thévoz concernant l'Abri – un thème sur lequel nous avons l'habitude de discuter de manière informelle, tous les deux. Plus précisément, il voulait savoir si un droit de superficie serait payé à la Ville par la fondation de droit privé qui gèrera ce lieu culturel. La réponse est non: la convention actuelle ne prévoit pas le paiement d'un loyer ou d'un droit de superfi-

cie. Je rappelle que l'intégralité des travaux d'aménagement de l'Abri a été financée par cette fondation de droit privé sans but lucratif, alors que l'endroit n'avait aucune fonction auparavant et qu'il ne pouvait ni accueillir du public, ni générer des revenus.

Dès lors, il nous semble normal que la fondation qui offrira un nouveau lieu culturel à la population ne verse pas de loyer à la Ville. Je précise que pas un franc d'argent public – à l'exception des frais d'électricité, peut-être – n'est versé par le contribuable pour ce projet dont je suis certain qu'il contentera une grande partie des habitants de la Vieille-Ville et de notre cité.

M. Pierre Rumo (EàG). J'aimerais demander à M. Barazzone pourquoi, nonobstant l'absence de M. Pierre Gauthier, il n'a pas répondu à sa question orale sur la vidéosurveillance...

Le président. Monsieur le conseiller municipal, je vous propose de revenir sur ce point à 20 h 30...

M. Tobias Schnebli (EàG). J'aurais moi aussi voulu une réponse de M. Barazzone à la deuxième partie de la question que j'ai posée hier.

Le président. Je vous suggère d'intervenir au début de la séance de 20 h 30, Monsieur Schnebli.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 (D-39 A)¹.

Rapport général de M^{me} Martine Sumi-Viret.

La commission, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, a étudié le 7^e plan financier d'investissement (PFI) 2012-2023 lors de sa séance du 19 octobre 2011.

La rapporteuse remercie M^{me} Sandrine Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses toujours excellentes notes de séances.

Préambule

La rapporteuse a jugé utile de rapporter également sur la séance de présentation du PFI du 26 septembre 2011 à laquelle était invité l'ensemble des membres du Conseil municipal. Cette séance d'explications de la raison d'être de cet outil et de ses mécanismes a été décidée et présentée par M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement. Elle a été élaborée par M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice, M. Claude-Alain Macherel, codirecteur, et Michel M. Mermillod, adjoint de direction du département des constructions et de l'aménagement. Ce sont ces collaborateurs dudit département qui ont eu l'amabilité de remettre la documentation nécessaire à la préparation de cette introduction.

Introduction

Le PFI découle de l'obligation contenue au premier alinéa de l'article 37 du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes: «Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au Conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote.» Il n'est toutefois pas lié au budget par la procédure et le Conseil municipal en prend uniquement acte.

Cet outil remplit trois fonctions pour les investissements de la commune:

1. politique: communication au Conseil municipal du plan d'intention du Conseil administratif;
2. stratégique: planification et analyse du Conseil administratif et de l'administration;
3. opérationnelle: suivi des réalisations par l'administration.

¹ «Mémorial 169^e année»: Présentation, 1158.

Contrairement au budget de fonctionnement qui est une autorisation de dépenses annuelles pour de l'entretien essentiellement et le fonctionnement de l'Administration municipale, les crédits d'investissements concernent des dépenses s'étalant pratiquement toujours sur plusieurs années.

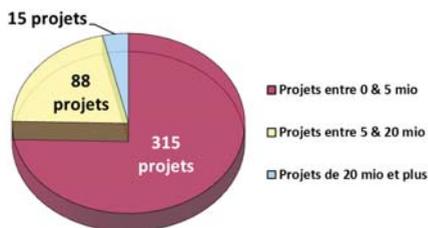
Ces crédits d'investissement (biens durables d'une valeur de 100 000 francs au minimum) sont planifiés pour environ 100 millions par an et le PFI sert à organiser les dépenses sur le long terme.

Les investissements de la Ville contenu dans ce PFI s'élèvent à 1,9 milliard de francs qui se déclinent sous quatre principaux domaines actuellement répartis en:

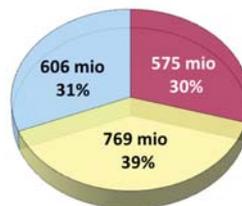
1. 64% patrimoine bâti ~ 800 bâtiments: 19% financier et 45% administratif;
2. 27% espaces publics ~ 220 km de routes et 330 hectares d'espaces verts;
3. 7% fonctionnement de l'administration: véhicules, mobilier, informatique;
4. 2% foncier.

Ces investissements peuvent aussi se répartir selon leur taille financière ainsi que leur durée de réalisation sachant que les «petits» projets se réalisent sur un ou deux ans et les «gros projets» sur un temps généralement plus long.

NOMBRE DE RÉALISATIONS

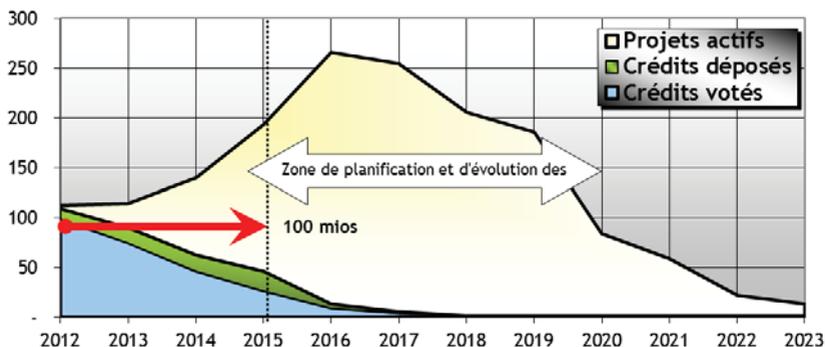


COÛTS CUMULÉS EN MILLIONS DE FRANCS ET EN %



Ces 420 réalisations ainsi que 145 études votées pour 100 millions (dans les limites fixées par le budget financier quadriennal = ~ capacité de gestion de l'administration) sont détaillées dans les listes de la brochure du PFI. Elles sont classées en projets en cours (crédits votés + crédits déposés) ou en projets à venir (projets actifs anciens ou nouveaux + projets non planifiés) et déclinées en coût annuel en fonction de l'avancement prévu des objets.

De nombreux graphiques et des tableaux de synthèse complètent les listes détaillées par objet en donnant à la fois une vision de la planification des dépenses totales d'investissement pour les dix prochaines années qu'une répartition temporelle par politique publique municipale.



Des comparatifs des dépenses totales d'investissement ainsi que par groupe fonctionnel des derniers PFI viennent compléter la brochure éditée à l'intention du Conseil municipal.

Et finalement une liste des projets retirés lors de l'élaboration du présent PFI clôt l'ensemble des informations transmises au Conseil municipal par le Conseil administratif pour assurer une parfaite transparence de l'évolution de la politique des investissements de la Ville de Genève.

Au niveau concret de la mise en œuvre des investissements, c'est le Département des constructions et de l'aménagement qui gère près de 85% des projets décidés par le Conseil municipal.

Séance du 19 octobre 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement

Il ne s'agit ce soir que d'une brève introduction au PFI car le rapport de la commission des travaux et des constructions est nécessaire pour se prononcer formellement. La commission a du reste déjà voté une série de recommandations.

M. Rémy Pagani rappelle que le PFI est un outil de planification pour l'administration mais aussi pour le Conseil municipal. Ce plan fournit des détails précis qui donnent les moyens de contrôler l'activité du département des constructions et de l'aménagement. Le magistrat attire l'attention sur les informations contenues dans les tableaux de la page 33 qui montrent les efforts de l'administration pour développer l'activité des travaux d'investissement: le montant des investissements s'est élevé de 95 à 100 millions et l'effort de l'administration devient nettement plus continu. Les détails par groupe fonctionnel figurent de manière

très détaillée aux pages suivantes. Il rappelle que le logement est à mettre en relation avec les efforts fournis par la Fondation pour le logement social et les droits de superficie qui sont accordés.

M. Rémy Pagani annonce qu'il se battra pour aller à 150 millions par année parce qu'il faut faire face à une crise économique grave. Il a été validé que le meilleur moyen pour les collectivités publiques d'implanter de la richesse est d'investir pour construire des bâtiments pour les générations à venir.

A la question d'un commissaire qui demande des explications sur les projets bénéficiant d'une subvention fédérale dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise et qui aimerait savoir s'il y a déjà de nouveaux projets à annoncer, M. Rémy Pagani répond que:

1. les travaux de la passerelle de Sécheron débutent très prochainement;
2. un concours sera lancé pour la passerelle du pont du Mont-Blanc;
3. les crédits d'étude pour trois tronçons de la Voie verte ont été votés, et
4. le projet de la rue des Rois (accès au TCOB) est en cours.

M. Rémy Pagani indique qu'il fait partie du comité de pilotage du projet d'agglomération et qu'une réunion est prévue la semaine prochaine pour les nouveaux projets d'importance régionale.

Prise d'acte du PFI par l'ensemble des partis sans débat préalable.

Notes de la rapporteuse:

1. La rapporteuse de la commission des travaux n'a pas rendu son rapport.
2. La présidente de la commission sociale n'a pas fait traiter cet objet.
3. Les rapports des commissions des sports, de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et des arts et de la culture font partie du présent document.

*16 février 2012***Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.****Rapport de M. Christian Zaugg.**

La commission des sports, sous l'autorité de son président M. Jean-Charles Rielle, s'est réunie le jeudi 22 septembre 2011 afin d'examiner cet objet. Elle a, dans ce but, auditionné M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice dudit département, de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports.

Le rapporteur tient à remercier notre excellente procès-verbaliste, M^{me} Danaé Frangoulis, qui, en rendant bien compte du travail de la commission, a permis la rédaction du présent rapport.

Séance du 22 septembre 2011

Le magistrat, M. Kanaan, fait une déclaration liminaire dans laquelle il reconnaît que le sport en regard du social ou de la culture apparaît encore comme le «parent pauvre» de la Ville. Il entend progressivement accorder de plus en plus d'importance à ce pan de l'administration municipale et ce plan financier d'investissement en est la manifestation la plus probante.

Un commissaire relève cependant que près de six millions de crédits en matière de sport ne font pas le poids vis-à-vis de 250 millions d'investissements et quoiqu'en dise le magistrat le déséquilibre est patent.

M. Kanaan ne contredit pas le préopinant mais relève cependant que le site du Bout-du-Monde va être réaménagé. Il ajoute que les études pour la construction d'une nouvelle patinoire vont débiter et qu'un projet d'extension du boudrome est prévu à la Queue-d'Arve. Il conclut en indiquant que les études relatives à un stade dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives vont bientôt démarrer.

Le président procède à l'examen du rapport page par page.

Page 38

La commission s'arrête aux pages relatives aux crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2012 (préétudes et études non comprises).

Un commissaire aimerait savoir de quel terrain de football au parc de Trembley il s'agit.

M. Voirol lui répond que le terrain dont il est question se situe derrière la piscine de Varembeé.

Le même commissaire poursuit en demandant de quelle manière le Service des sports entend entreprendre le réaménagement du site du Bout-du-Monde. En bref, le Service des sports attend-il une étude globale pour commencer les travaux ou souhaite-t-il pratiquer la politique des petits pas, en aménageant les terrains au fur et à mesure?

M. Voirol lui rétorque que les deux choses vont de pair. Il est indispensable d'agir dans le cadre d'une vision systémique. A cet égard, le projet de changer les terrains actuellement en stabilisé en vue de les remplacer par du synthétique fait partie précisément de ce plan d'ensemble. Tout cela se fera dans le périmètre réservé aux activités sportives qui sera maintenu en l'état.

Un commissaire considère que le marquage des terrains de basket est déficient et qu'il conviendrait de le reprendre un peu partout.

M. Voirol l'admet mais rappelle que le marquage des terrains de basket du Bout-du-Monde a été effectué récemment avec les crédits d'entretien inscrits dans le budget. Il poursuit en indiquant qu'il y a un projet de réfection des sols de tous les terrains mené de concert avec le Service des bâtiments et cite, à titre d'exemple, le Bois-des-Frères et la Queue d'Arve.

Page 49

Le président passe ensuite aux crédits d'investissements votés par le Conseil municipal (opérations en cours dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan).

Un commissaire aimerait savoir où en est la réfection des terrains de hockey sur gazon de Fontenex.

M. Voirol lui répond que les travaux vont commencer dès la fin du championnat.

Le même commissaire souhaiterait avoir des informations au sujet de la piste du vélodrome. Il constate que le crédit d'étude a été voté il y a une dizaine d'années et demande s'il ne conviendrait pas de boucler ce crédit afin de repartir sur de nouvelles bases.

M. Kannan en convient et énonce que le Service des sports va envisager de clore ce crédit.

Un autre commissaire s'étonne du fait que les montants relatifs aux années 2012 et 2013 apparaissent comme étant très faibles dans le tableau figurant à la page 49.

Le magistrat lui explique que ces sommes ont déjà été dépensées auparavant et que c'est la raison pour laquelle les colonnes des années suivantes sont vides.

Page 64

Crédits d'investissement déposés au Conseil municipal (opérations proposées par le Conseil administratif, non votées, à l'étude au Conseil municipal).

Un commissaire souhaiterait avoir des nouvelles du projet sis sur la gare des Eaux-Vives.

M. Voirol indique qu'un certain nombre d'équipements sont prévus sur le site parmi lesquels: une piscine de 25 mètres de long, un mur d'escalade, trois salles multisports ainsi qu'un terrain de badminton.

Le magistrat relève qu'il y a une forte demande en ce qui concerne l'escalade et qu'il en va de même pour le badminton.

M. Voirol pour illustrer ce propos indique qu'il y a 900 abonnés qui utilisent régulièrement le mur à grimper du Centre sportif de la Queue d'Arve, du mois de septembre au mois de juin.

Un commissaire s'étonne de sa fermeture pendant l'été.

M. Voirol lui répond que les alpinistes n'ont plus besoin de parois artificielles à ce moment-là puisque leur terrain de jeu alpin est à leur disposition.

Le magistrat qui en revient au projet sis sur le périmètre de la gare des Eaux-Vives, explique que le crédit de 4 700 000 francs devrait permettre d'entreprendre les études y relatives pour un projet définitif qui devrait se situer autour de 60 millions.

M^{me} Koelliker explique qu'un cahier des charges du concours d'architecture a été validé sur le principe, dans le cadre de la proposition relative au crédit d'étude, et qu'il faut à présent affiner le programme pour que le Service d'architecture puisse lancer un appel d'offres.

Page 82

Projets actifs – PRA et N-PRA, y compris les projets qui ne figuraient pas au précédent plan financier (N-PRA).

Un commissaire demande ce qu'il en est des projets qui sont censés être déposés en 2011. Il souhaite savoir si le Service des sports entend tous les déposer et, si c'est le cas, s'ils pourront tous être présentés d'ici la fin de l'année.

Le magistrat prend les crédits dans l'ordre afin de répondre à la question:

- le remplacement d'un terrain de gazon synthétique au Bois-des-Frères n'est plus d'actualité;
- le crédit relatif à l'acquisition de deux patinoires de quartier ne sera pas déposé avant 2012;
- la Ville ne rééditera pas prochainement l'expérience «ski-ville» car il n'y a plus la coupe de curling qui permettait de s'approvisionner en neige;
- l'étude complémentaire de rénovation de la chaufferie des Vernets est prise en charge par le Service de l'énergie;
- le magistrat n'est pas sûr de pouvoir déjà déposer en 2011 le crédit relatif aux études d'aménagement du Bout-du-Monde;
- la question de l'étude de la réfection complète de la piscine de Pâquis-centre est en discussion avec le Service des bâtiments,

et M. Kanaan de conclure que le processus de remplacement des terrains stabilisés en synthétique est en marche et des crédits devraient être déposés en 2012.

Page 115

Projets non planifiés-PRNP (non compris dans la planification financière).

Le magistrat indique qu'il va reprendre cette liste afin de choisir ce qu'il est nécessaire d'accélérer ou non. Il reviendra en 2012 avec de nouveaux crédits à inscrire dans les projets actifs.

Discussion

La commission prend acte du septième plan financier d'investissement en matière de sport sans proposer de recommandation particulière.

*13 mars 2012***Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.****Rapport de M^{me} Martine Sumi.**

La commission, sous la présidence de M^{me} Maria Casares, a étudié le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 lors de ses séances des 24 novembre 2011 et 8 mars 2012.

La rapporteuse remercie M. Ch. Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses toujours excellentes notes de séances.

Préambule

Pour mémoire, le PFI n'est pas lié au budget par la procédure et le Conseil municipal en prend uniquement acte. Il n'y a pas de procédure de vote à son sujet.

Séance du 24 novembre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, maire, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses services

Le PFI contient essentiellement des crédits cadres. Un exemple récent sur lequel le Conseil municipal est entré en matière c'est le crédit de 11 millions pour les véhicules. Un autre exemple: les crédits DSIC qui tombent tous les deux ans. Il y a aussi quelques crédits pour les espaces verts. Les informations les plus utiles pour le Conseil municipal se trouvent dans le volet jaune du PFI et la politique générale des investissements est présentée en commission des finances.

Question générale:

Y-a-t-il au vu du contexte économique très difficile, une réflexion sur les investissements et s'il est envisageable de différer des projets?

Si l'on considère ce qui s'est passé ces dernières années, on constate que les investissements s'étaient ralentis avant l'arrivée de M. R. Pagani. Il faut garder à l'esprit que les investissements ont un impact sur les amortissements. Actuellement la Ville parvient à un niveau d'endettement historiquement bas malgré des investissements importants. Le Conseil administratif est très attentif aux charges que ces investissements génèrent et

les magistrats n'ont pas opté pour une tendance de restriction de projet pour le moment. Du reste, même si le Conseil municipal vote un crédit, l'argent n'est pas forcément dépensé. La Ville regrette son ancienne mauvaise politique avec les véhicules en les tirant jusqu'au bout: il est préférable de renouveler le parc plus vite pour des raisons de revente et d'avancées technologiques.

Questions page 51:

Polycom se greffe-t-il sur celui du canton? Oui il y a eu un souci de phasage avec le canton dès le début du projet.

Qu'englobe le coût voté? La police municipale, les pompiers, l'antenne analogique sur la caserne des Aster et la voirie.

1,8 million pour le renouvellement véhicules? Oui les acquisitions se font progressivement car le SIS n'a pas les ressources pour absorber l'ensemble des appels d'offre au même moment.

Questions page 85:

Le parc de véhicules est-il suffisamment moderne? Ce n'est pas encore le cas mais la Ville est en train de rattraper son retard dans le domaine. L'idée est d'assainir le parc de véhicules en remplaçant 120 véhicules particulièrement polluants. Il y a ainsi 6 millions pour des renouvellements ordinaires et 5 millions pour rattraper le retard. La Ville sera au top après ces acquisitions.

Et le parc informatique? La Ville a un excellent niveau car elle a adopté une rapide rotation de son parc.

Et le matériel pour le SIS? Les pompiers sont également au top niveau.

Questions page 117:

Seconde étape CECOFOR dans les non planifiés? Effectivement dans les non planifiés car il n'en n'a jamais été question. Le magistrat ajoute ne pas vouloir commencer ce projet et explique alors qu'une parcelle voisine du centre de Richelien était envisagée afin d'agrandir le centre. Il faut toutefois prouver les besoins d'un tel agrandissement et terminer le projet actuel.

- Nouvelle caserne: curieux que ce projet non planifié fasse l'objet d'une proposition? Le coût d'une caserne s'élève à 60 millions s'il faut tout construire. La caserne de la rue des Bains devra être déplacée. Ce projet de caserne est travaillé depuis deux ans. Le projet de la halle 7 s'est par contre dessiné cet été, ce qui implique que le PFI est déjà caduc puisque des projets se sont déterminés depuis le dépôt de ce document.
- Nouvelle caserne: priorité pour le Conseil administratif? Oui, mais cette priorité ne se révèle que maintenant car ce projet sera essentiellement financé par l'Association des communes genevoises. Il est par contre difficile de le retranscrire.
- Et pour la caserne 1? la caserne 1 dépend de la réflexion en cours. Genève arrive à un demi-million d'habitants et le principe d'une caserne en soleil ne peut plus fonctionner avec une agglomération de cette taille. Il est donc nécessaire de concevoir des casernes en périphérie. Le PAV représente à cet égard une belle opportunité.
- Et pour la troisième? Ce sera celle de Frontenex qui fonctionnera à l'avenir de manière diurne. Cette triangulation entre ces trois casernes est raisonnable. Créer une caserne sur la Rive droite et réfléchir à un projet de nouvelle caserne sur la Rive gauche est cohérent.

Un nouveau commissaire félicite le Conseil administratif pour l'excellence du document du PFI comme outil de travail.

Séance du 8 mars 2012

Après avoir noté que plusieurs des objets discutés en commission lors de l'examen de ce PFI ont d'ores et déjà été traités par le plenum, les commissaires prennent acte de ce document.

19 mars 2012

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.

Rapport de M^{me} Virginie Studemann.

La commission, sous la présidence de M. Guy Dossan, a examiné le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 (ci-après PFI) lors des séances des 20 et 27 février 2012.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sarah Maes, que la rapporteuse remercie de son travail.

En préambule, le président rappelle que la commission a pour mission de prendre formellement acte du document proposé et peut formuler des recommandations.

Séance du 20 février 2012

Le président propose aux commissaires d'examiner le document et de lister des questions page par page avant l'audition du magistrat.

Introduction, page 15, les questions concernent:

- l'avancement du dossier concernant l'agrandissement du MAH;
- «la mise en conformité des voies de fuites à la Comédie».

Graphiques et tableaux, pages 24, 25 et 26, une remarque porte sur l'importance des investissements pour la culture et notamment la part consacrée aux musées et les conséquences de la nouvelle loi cantonale sur la culture sur la répartition des tâches entre Ville et Canton.

Potentiels de crédits de réalisation, page 38, les questions concernent:

- l'agrandissement du MAH dont le montant dépasse de 20 millions le budget;
- l'absence dans cette rubrique des investissements pour le pavillon de la danse.

Projets actifs, pages 79, 80 et 81, les questions concernent:

- les 20 millions pour le Grand Théâtre en 2013;
- les 70 millions pour la Nouvelle Comédie en 2013;
- le Palladium dans le cadre de la réflexion sur les lieux nocturnes.

Nouveaux projets actifs, page 105, une question est posée sur «l'étude pour le contrôle d'accès».

Projets non planifiés, pages 114 et 115, les questions concernent:

- la désacidification et la numérisation des collections;

- le «réaménagement complet du 4^e étage du MAH» alors qu'une réfection totale du bâtiment est prévue;
- la réfection de la Basilique Saint-Pierre qui apparaît sous la dénomination de subvention.

Projets retirés, page 124, les questions concernent:

- le projet de la bibliothèque et de la discothèque des Minoteries;
- le désamiantage de diverses maisons de quartier;
- les projets à la Maison Tavel.

Par ailleurs, une question générale porte sur l'impact de la nouvelle loi sur la culture, sur les investissements et notamment sur les nouveaux projets.

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice, et de M^{me} Koelliker, directrice adjointe

Le magistrat rappelle que le plan financier d'investissement a été déposé en même temps que le projet de budget. C'est en quelque sorte un arrêt sur image d'un processus qui se poursuit dans le temps; le PFI contient les intentions et le Conseil municipal est saisi, au fur et à mesure, des objets.

Aujourd'hui, la culture représente une part importante du budget d'investissement de la Ville, 450 millions de francs comprenant à la fois l'entretien du patrimoine existant, les projets de rénovation et les nouveaux équipements, pour les 4 prochaines années. Le magistrat ajoute que le PFI a une dimension de rattrapage liée à un manque d'investissement, ces dernières années, dans l'entretien et la rénovation d'équipements anciens.

M^{me} Koelliker précise que la structure du PFI dépend des normes fédérales. Les rubriques ne correspondent pas forcément au découpage des départements de la Ville de Genève. Ainsi, certaines lignes de la rubrique «culture et loisirs» dépendent en Ville de Genève du département de la cohésion sociale. Et certaines lignes inscrites dans la rubrique «Industrie, artisanat et commerce» peuvent concerner le département de la culture et du sport.

Une note de travail est distribuée aux commissaires avec des mises à jour des informations.

Les priorités du PFI «Soutien à la culture»

Une question est posée sur la «mise en conformité des voies de fuite de la Comédie», p15.

Un commissaire s'interroge sur l'intérêt d'un investissement alors que l'utilisation future de l'actuel bâtiment de la Comédie est en débat.

Le magistrat précise que l'usage de l'actuel bâtiment est sujet à discussion et que différentes pistes sont ouvertes. Il précise qu'il s'agira de trouver un projet qui ne nécessitera pas de transformations trop importantes et onéreuses.

M^{me} Koelliker précise que la mise en conformité des voies de fuite répond aux demandes de mise aux normes pour garantir la sécurité du public. En attendant l'ouverture de la Nouvelle Comédie prévue pour 2017, le bâtiment actuel de la Comédie accueille et va accueillir du public encore un certain nombre d'années. Le Service des bâtiments menace de fermer le bâtiment si des travaux ne sont pas entrepris.

Concernant la Nouvelle Comédie, la priorité est de finaliser le crédit de réalisation qui sera déposé début 2013.

Dans une discussion sur l'occupation possible du bâtiment actuel de la Comédie, deux commissaires émettent l'idée d'y installer le pavillon de la danse. Il est rappelé que la pavillon de la danse nécessite des conditions techniques et scéniques qui ne sont pas remplies par la Comédie.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la planification des investissements pour le pavillon de la danse, qui ne correspond ni aux discussions en cours ni au besoin de la situation. Les investissements pour le pavillon de la danse sont absents des potentiels crédits de réalisation. En fait, les investissements pour le pavillon de la danse apparaissent page 64 pour le concours, avec un crédit d'étude et page 80, pour la construction, à partir de 2016.

M^{me} Koelliker répond que, selon une première planification, le pavillon de la danse pourrait ouvrir en 2015. Le crédit de réalisation serait déposé en 2014. Elle rappelle qu'en plus de construire le pavillon de la danse, il s'agit de rendre la salle le plus rapidement possible aux habitant-e-s des Eaux-Vives.

Les commissaires souhaitent que les investissements pour le pavillon de la danse soient accélérés et feront une recommandation en ce sens.

Une question est posée sur les «Différents chantiers de numérisation de documents», (p15).

M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit de numériser des collections pour les rendre accessibles au public et permettre leur conservation. Cela concerne en particulier des documents de la BGE et un projet pour le Conservatoire du Jardin botanique. Une proposition est en préparation et permettra de présenter, plus en détails, au Conseil municipal, la politique de numérisation et les critères de sélection des documents.

Par ailleurs, la numérisation des collections apparaît dans les projets non planifiés car le projet a changé de statut et de montant.

Sur l'ensemble des investissements, plusieurs commissaires soulignent l'importance de la part prise par la culture. Une question est posée sur la gestion simultanée de très gros projets.

M^{me} Koelliker confirme que la période est critique en terme de besoins de rénovation des bâtiments. Cependant, si les investissements apparaissent sur une même période, les projets se concrétiseront à des rythmes différents selon la complexité des dossiers et les priorités politiques. Le magistrat précise encore que l'arbitrage se réalisera également par les votes au Conseil municipal.

Une commissaire note qu'une part importante des investissements concerne les musées et le CBJ et s'interroge sur l'intérêt du Canton pour ce type d'investissement.

Le magistrat répond que l'Etat a officiellement prévu d'entrer en matière sur ces investissements. Une nouvelle position consiste à reconnaître que, si la gouvernance est partagée, les coûts doivent également être partagés.

Projets actifs

Une question porte sur les 20 millions pour le Grand Théâtre en 2013 (p 70).

M^{me} Koelliker précise qu'il s'agit de refaire les installations électriques qui n'ont pas été rénovées depuis 1962.

Les commissaires font part de divers besoins qui ont été énoncés par la direction du Grand Théâtre, lors de leur visite, notamment sur l'éclairage de scène et la qualité acoustique.

Il est demandé si l'amélioration de l'éclairage de scène est prévue dans cet investissement.

Une note écrite sera transmise pour le détail des investissements.

Une question est posée sur la construction du dépôt de collections patrimoniales (p 80).

M^{me} Koelliker répond qu'il s'agit de construire un dépôt pour conserver les collections des musées dans de bonnes conditions sachant qu'actuellement, certains dépôts sont propriété de la Ville mais d'autres sont loués pour un montant de 1,5 million par année. L'assainissement du site Artamis nécessitant d'excaver a constitué une opportunité.

Une commissaire pose une question sur le Palladium cité dans le cadre de la réflexion sur les lieux nocturnes.

M^{me} Koelliker répond que le projet est suivi par la GIM. D'autres informations générales sont échangées sur les lieux nocturnes.

Nouveaux projets actifs

Page 105, une question est posée sur «l'étude pour le contrôle d'accès».

M^{me} Koelliker informe qu'il s'agit d'une étude sur une centrale d'alarme 24h/24 pour surveiller les institutions muséales.

Le magistrat précise que des mesures doivent être prises pour répondre aux besoins de sécurité et une surveillance adéquate nécessite une nouvelle organisation. De plus, les assurances imposent des contraintes de surveillance privée. Cela constitue un enjeu en matière de ressources humaines dans la mesure où la surveillance mobilise actuellement des personnes qui ont des statuts différents (privés, fonctionnaires, emplois de solidarité).

M^{me} Bachmann informe que, dans un premier temps, un audit sur la sécurité sera effectué par des expert-e-s.

Projets non planifiés

Une question est posée sur la désacidification et la numérisation des collections (p114).

M^{me} Koelliker précise qu'une partie du projet est déjà intégrée dans les projets planifiés.

L'investissement lié à la réfection de la Basilique Saint-Pierre concerne le département des constructions et de l'aménagement.

Projets retirés

Concernant le projet de la bibliothèque et de la discothèque des Minoteries, il s'agissait d'un projet de déménagement qui n'a plus lieu d'être car un espace s'est libéré et permet l'agrandissement de la bibliothèque existante.

Le projet de désamiantage de diverses maisons de quartier dépend du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Le projet de la Maison Tavel n'a pas été abandonné. Le magistrat informe que le projet de départ portait sur la scénographie. Or, l'analyse des besoins a conduit à un projet de réaménagement muséographique dont l'ampleur nécessite un crédit d'investissement. Un crédit d'étude devrait être soumis, dans les semaines à venir, au Conseil municipal.

Concernant la question plus générale de l'impact de la nouvelle loi cantonale sur la culture, le magistrat rappelle qu'il est nécessaire que la Ville continue d'investir durant les discussions.

Une gouvernance et une politique d'investissement partagée pour les musées seraient logiques. Les échanges se poursuivent et permettent au Canton de mesurer l'importance des investissements nécessaires à la culture.

Séance du 27 février 2012

Suite à la séance d'audition, certains commissaires formulent des remarques.

Un commissaire insiste sur le fait que l'application du plan d'investissement dépendra de la nouvelle loi cantonale sur la culture et s'inquiète de la volonté du Canton de prendre la gouvernance de certaines institutions en laissant le financement à la Ville.

Une commissaire relève la qualité des services du département.

Au cours de l'examen du PFI, il est apparu aux commissaires que les investissements nécessaires à la réalisation du pavillon de la danse n'étaient pas planifiés de manière satisfaisante et ne correspondaient pas aux délais annoncés lors des autres séances de la commission portant sur cet objet. Il est donc proposé une recommandation afin que le Conseil administratif avance les délais de réalisation du pavillon de la danse dans le 8^e PFI.

Recommandation

La commission des arts et de la culture recommande au Conseil administratif d'accélérer la réalisation du pavillon de la danse.

La recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents moins une abstention. (Pour: 2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 1 MCG. Abstention: 1 MCG.)

La commission a pris acte du 7^e plan d'investissement financier.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que la durée des interventions n'est pas limitée à sept minutes lors des débats sur le plan financier d'investissement (PFI).

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse générale (S). C'est d'un «vieux» objet que nous parlons ce soir: le 7^e PFI 2012-2023. Pour mémoire, ce document n'est pas soumis à la même procédure que le budget, puisque le Conseil municipal en prend acte sans le voter. A cet égard, je rappelle la teneur du premier alinéa de l'article 37 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC): «Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté

au Conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote.»

Le PFI sert à organiser les crédits d'investissement sur le long terme. Il se décline sous trois angles: politique, en tant qu'outil de communication au Conseil municipal du plan d'intention du Conseil administratif; stratégique, en termes de planification et d'analyse du Conseil administratif et de l'administration; opérationnel, du point de vue du suivi des réalisations par l'administration.

Au niveau de la mise en œuvre des investissements, le département des constructions et de l'aménagement gère près de 85% des projets votés par le Conseil municipal. Contrairement au budget de fonctionnement, qui est une autorisation de dépense annuelle essentiellement pour de l'entretien et pour le fonctionnement de l'administration municipale, les crédits d'investissement concernent des dépenses presque toujours réparties sur plusieurs années.

Les investissements de la Ville contenus dans ce 7^e PFI – déjà dépassé – s'élevaient à près de 2 milliards de francs qui se déclinaient sous quatre principaux domaines ainsi répartis: 64% pour le patrimoine bâti – soit environ 800 bâtiments – du point de vue financier et administratif; 27% pour les espaces publics – soit 220 km de route et 330 hectares d'espaces verts; 7% pour le fonctionnement de l'administration – véhicules, mobilier, informatique; et 2% de foncier.

Ces investissements peuvent aussi se répartir selon leur taille financière ainsi que leur durée de réalisation, sachant que les «petits» projets se réalisent sur un ou deux ans et les «gros» projets sur un temps généralement plus long – c'est logique. Je rappelle que les chiffres mentionnés ici se réfèrent au passé. Ces 420 réalisations, ainsi que 145 études votées pour 100 millions de francs, équivalent grosso modo aux limites fixées par le budget financier quadriennal, soit à la capacité de gestion de l'administration décidée par le Conseil municipal. Tout cela figure en détails dans la brochure du PFI, où les réalisations sont classées en projets en cours – crédits votés ou déposés – en projets à venir – projets actifs anciens ou nouveaux et projets non planifiés – et déclinées en coût annuel en fonction de l'avancement prévu des objets.

De nombreux graphiques et des tableaux de synthèse complètent les listes détaillées par objet en donnant à la fois une vision de la planification des dépenses totales d'investissement pour les dix prochaines années et une répartition temporelle par politique publique municipale.

On trouve ensuite ce que l'on retient le plus, à savoir la fameuse «bosse du chameau» – c'est en fait une bosse de dromadaire – à savoir le fameux graphique que nous connaissons tous. Des comparatifs des dépenses totales d'investissement ainsi que par groupes fonctionnels des derniers PFI viennent compléter la brochure éditée à l'intention du Conseil municipal. Enfin, une liste des projets retirés lors de l'élaboration du présent PFI clôt l'ensemble des informations transmises

au Conseil municipal par le Conseil administratif pour assurer une parfaite transparence de l'évolution de la politique des investissements en Ville de Genève.

Voilà ce que je souhaitais rappeler quant au contenu de ce document. Pour la forme, je suis personnellement désolée du traitement misérable que nous lui réservons chaque fois. J'ai vérifié, il y a même plusieurs années où le PFI n'a jamais été traité en séance plénière du Conseil municipal. Cette année, je n'ai pas pu obtenir les rapports de plusieurs commissions. Je m'interroge donc sur l'utilité du traitement de cet objet.

J'ai demandé à la commission des finances s'il ne faudrait pas le lier à l'examen du budget. En effet, à quoi bon nous exprimer ce soir sur un rapport du mois de mai 2012 concernant des travaux de commission qui se sont déroulés en automne 2011? Le 7^e PFI est complètement périmé! C'est un autre plan qui est en vigueur maintenant, mais nous n'en parlerons probablement jamais... Je crois que nous devrions procéder autrement, maintenant que nous avons changé notre manière de faire et que nous envisageons les investissements sous un autre angle. Je soumets cette question à votre perspicacité, Mesdames et Messieurs!

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne dirai que quelques mots – ce qui n'est pas dans mes habitudes, mais j'essaierai d'être concis. Le PFI est un instrument utile, en ce sens qu'il nous donne un aperçu des projets de la Ville en cours de réalisation ou déjà votés.

Il ne vous aura certainement pas échappé, Mesdames et Messieurs, que les investissements prévus se montent à près de 2 milliards de francs. Certes, ils ne seront pas intégralement dépensés en 2013 – ou plutôt, ils ne l'ont pas été en 2012, puisque ce PFI concerne les années 2012-2023. Certes, ces investissements doivent être répartis dans le temps, mais la fameuse bosse du chameau demeure considérable. Malgré le décalage qui fait que nous n'en parlons qu'en 2013, la problématique reste la même.

Je répète au Conseil municipal qu'il est très dangereux de ne pas l'examiner par rapport à nos intentions de réalisation, soit les crédits que nous votons régulièrement et dont le total figure sur le tableau suspendu dans cette enceinte. Même s'il ne constitue pas un instrument tout à fait adéquat, il comporte des données intéressantes que nous recevons d'ailleurs également par courriel.

Nous devons limiter nos investissements, si nous voulons respecter autant que possible l'enveloppe financière déterminée dans sa grande sagesse par une large majorité du Conseil municipal, soit un plafond des investissements fixé à 110 millions de francs. Or, dans le 7^e PFI – juste antérieur à cette décision – le maire actuel affirme qu'il se battra pour maintenir le niveau des investissements annuels à 150 millions de francs... Heureusement que notre plénum a diminué

ce montant! Il ne l'a pas fait par plaisir, mais simplement parce que, vu la situation actuelle, nous devons veiller à ne pas trop aggraver l'endettement de la Ville. Avec 150 millions de francs d'investissements annuels, la dette publique atteindrait rapidement les 2 milliards de francs et ce ne serait pas raisonnable.

Je pense donc qu'il faut examiner ce PFI non seulement à l'aune des projets qu'il serait souhaitable de réaliser, mais surtout en fonction des crédits que nous votons régulièrement. Il est vrai que nous avons tendance à prendre ce document un peu à la légère, puisque son examen n'aboutit pas à un vote formel et n'engage pas directement de crédit. C'est un simple plan d'intention mais, à l'avenir... (*Brouhaha.*)

Le président. Excusez-moi, Monsieur Sormanni. Je demande un peu de silence!

M. Daniel Sormanni. A l'avenir, nous essaierons de connaître les montants engagés chaque année de manière provisionnelle. Evidemment, on n'a pas encore reçu les factures correspondantes, mais ces données serviraient de complément utile au tableau des crédits votés. Il est important de savoir, déjà en cours d'année, si nous sommes largement au-dessus du plafond des 110 millions de francs ou pas. Voilà ce qu'il convient d'examiner! Pour l'année 2013, il serait bon de savoir aujourd'hui quels montants ont été engagés, lesquels sont en voie de dépense alors qu'ils ont été votés durant les années précédentes, et donc quelle est la facture provisionnelle à laquelle nous devons nous attendre pour la fin de l'année.

Voilà un instrument de pilotage qui nous serait utile pour mieux évaluer le PFI et le tableau des crédits votés par le Conseil municipal. En tout cas, Mesdames et Messieurs, je vous engage à essayer de travailler dans cette direction. C'est indispensable pour éviter de mettre la Ville dans l'embarras – à savoir dans un endettement excessif.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Chaque année, nous nous posons la même question: finalement, à quoi sert l'étude d'un PFI qui nous arrive presque toujours au même moment, c'est-à-dire après coup? Je rejoins l'avis de la rapporteuse générale sur ce point. A quoi bon examiner maintenant le 7^e PFI, alors que le 8^e est déjà valable? Il est un peu absurde de nous exprimer au mois de mai au sujet d'un document dont l'essentiel du contenu a été voté lors de la séance budgétaire du mois de décembre précédent.

Je dirai néanmoins quelques mots de portée générale. Pour le Parti libéral-radical, gouverner c'est prévoir. Nous voulons, en commission comme en séance plénière – en collaboration avec le Conseil administratif – apporter notre contri-

bution à l'avenir de Genève. Comme chaque année, on nous soumet une fois de plus un PFI caduc sur lequel il est trop tard pour réellement prendre position. Or, il est urgent et absolument essentiel que nous soyons tous partie prenante dans la manière dont est gouvernée la Ville.

Au Parti libéral-radical, nous sommes parfaitement conscients du fait que la notion d'investissement n'est pas la même pour tout le monde... Par exemple, nous remarquons qu'en 2017 la bosse du dromadaire – et non pas du chameau, comme le disait la rapporteuse générale – sera la culture. Que ferons-nous alors? On sait bien que nos investissements ne peuvent pas tous être dévolus à la culture, mais qu'il faut financer des infrastructures dont Genève a besoin pour être une ville moderne!

Contrairement à ce que vient de dire le représentant du Mouvement citoyens genevois, nous pensons que désinvestir est un mauvais plan. Pour le Parti libéral-radical, investir est un bon plan – toute la question est de savoir comment – et avec qui. Si nous pouvons admettre que notre commune ne doit pas prendre sur elle toutes les dépenses, nous estimons qu'elle doit voir avec qui investir. Certains pensent qu'elle doit le faire avec d'autres collectivités publiques; nous ne nous y opposons pas mais, à nos yeux, il est essentiel pour chaque investissement où cela s'avère possible de contacter des privés susceptibles d'y trouver un intérêt et de participer au financement. La population sera gagnante!

Montrons-nous capables de faire face à cette alternative: soit Genève restera une petite ville vieillotte et poussiéreuse avançant péniblement au rythme des impôts versés, soit nous décidons de ne pas renoncer à tous les projets d'avenir essentiels présentés dans ce 7^e PFI – mais dans le 8^e aussi – et nous nous en donnons les moyens en y associant les privés. C'est la deuxième option que défend aujourd'hui le Parti libéral-radical. Investissons! Investissons avec les privés pour une Genève vivante et moderne!

M. Alberto Velasco (S). Je regrette qu'aucun membre – ou presque! – du Conseil administratif n'assiste à ce débat tout de même relativement important. En effet, les investissements représentent une part considérable du budget. C'est dommage... Je remercie M. Pagani d'être présent car, même si le PFI peut être critiqué, il s'agit d'un instrument de travail intéressant qui établit une projection des investissements prévus par la Ville au cours des années à venir. C'est très important!

Malgré les propos tenus tout à l'heure par M. Sormanni, il faut souligner certaines avancées notables. Actuellement, une commission interdépartementale évalue les investissements à faire en fonction de leur opportunité; son choix est ensuite soumis à un arbitrage au sein du Conseil administratif, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Il faut relever ce progrès.

En ce qui concerne la limitation des investissements, j'insisterai sur un point capital: chaque franc investi pour des travaux de construction apporte en retour 3 ou 4 francs à l'économie genevoise. On oublie trop souvent que, quand la Ville investit 100 millions de francs, 300 à 400 millions de francs lui reviennent ensuite sous la forme de production de richesses. Voilà un élément à prendre en considération pour la relance et le maintien de notre économie. Il ne faut donc pas se borner à limiter à tout prix nos investissements, comme s'ils n'étaient que des dépenses insupportables pour la cité.

Je conviens qu'il y a aussi des investissements non productifs et non amortissables – notamment les dépenses de fonctionnement – qui alourdissent la dette, mais il n'en demeure pas moins que la plupart sont amortissables. Dans ce contexte, Mesdames et Messieurs, nous devons nous demander si 110 millions de francs est un montant plafond adéquat pour garantir un futur digne de ce nom à notre ville, ou s'il ne faudrait pas le porter à 130 ou 150 millions de francs. Voilà le vrai débat que nous devons mener aujourd'hui! Quel est le train d'investissement nécessaire pour permettre à Genève de se projeter dans l'avenir, afin que dans cinquante ans les nouvelles générations n'aient pas à subir la même chose que nous aujourd'hui, soit un retard assez important des investissements pour le patrimoine bâti?

Voilà ce que j'avais à dire à ce stade. J'encourage la commission des finances et les commissions spécialisées à se pencher sur ce problème dans le cadre de l'examen du 8^e PFI qui nous sera soumis bientôt.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Comme d'autres l'ont dit avant moi, même si nous ne votons pas sur le PFI, c'est un document de pilotage extrêmement important – ne serait-ce que par les renseignements qu'on y trouve. En effet, il nous donne les priorités définies par la Ville pour la création de nouveaux équipements au cours des années à venir.

Les Verts ont tiré quelques enseignements de l'examen du 7^e PFI. En particulier, nous constatons qu'il y a des parents pauvres et des parents riches dans la politique d'arbitrage actuelle. Nous tenterons d'infléchir ces choix lorsqu'ils ne nous conviennent pas. Je pense notamment aux montants prévus pour les espaces publics en termes de modération de la circulation et de création de pistes cyclables ou de rues piétonnes. Le PFI ne prévoit que très peu d'investissements dans ce sens.

Un autre parent pauvre que nous souhaiterions voir mieux doté à l'avenir – là aussi, nous tenterons d'infléchir les décisions de l'exécutif dans ce sens – c'est les installations sportives de la Ville de Genève. La machine a été gentiment remise en marche par le nouveau magistrat en charge des sports depuis deux ans, M. Kanaan, mais il faudrait que cette volonté se traduise – ce qui sera probable-

ment le cas – par une augmentation des sommes dévolues aux investissements pour le développement des infrastructures sportives.

M. Eric Bertinat (UDC). Je profiterai du rapport D-39 A sur le 7^e PFI – déjà dépassé – pour relever un fait qui me semble important et qui est de plus en plus souvent évoqué au cours de nos travaux. Il s'agit de la nouvelle caserne des pompiers, d'ailleurs mentionnée dans le rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication rédigé par M^{me} Sumi.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, nous sommes saisis depuis un peu plus d'une année du projet ConvergenceS, qui prévoit l'implantation d'une nouvelle caserne à la halle 7 de Palexpo. Si nous considérons la problématique d'ensemble, à savoir la répartition des différentes casernes sur le territoire du canton, une inconnue demeure qui nous cause bien des soucis: je veux parler du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), dont on peine à voir les contours et à évaluer les conséquences non seulement au niveau des pompiers, mais également pour la sécurité en général.

Suivant le développement du PAV, les effectifs de la police municipale devront être revus et un poste de quartier éventuellement créé. Les transports nous poseront problème – nous en avons largement parlé hier soir. Bref, ce sujet incontournable en termes d'investissements devra être abordé de manière beaucoup plus précise, afin que nous puissions prendre les bonnes décisions.

Je rappelle à mon tour que nous discutons ici du 7^e PFI, alors que le 8^e est déjà sous toit et que nous en sommes déjà presque à attendre le 9^e! C'est dans ce cadre-là que la problématique du PAV devra être résolue – ou, en tout cas, mieux cernée – pour que nous puissions avancer dans nos travaux.

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Velasco et à M^{me} Kraft-Babel. Le Mouvement citoyens genevois est lui aussi favorable aux investissements, mais le problème, c'est qu'il faut pouvoir les financer! Or, on sait bien que cela devient aujourd'hui de plus en plus difficile. Dès lors que nous n'avons plus un boni important sur la base du budget de fonctionnement – mis à part les amortissements qui apparaissent au niveau des comptes – nous ne finançons plus nos investissements! De ce fait, l'endettement de la Ville s'accroît.

Telle est la quadrature du cercle à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. D'accord pour rehausser le plafond des investissements, comme le demandent certains, mais à condition de réduire le budget de fonctionnement – et là, je vous attends au contour, Mesdames et Messieurs des rangs d'en face! Nous ne pourrions augmenter les investissements qu'en réduisant le budget de fonctionnement

de manière à occasionner un boni important. A un moment donné, il faut faire des choix! C'est soit l'un, soit l'autre, mais pas les deux – à l'heure actuelle, hélas, les comptes municipaux ne nous le permettent pas, car ils sont quasiment à zéro. Si nous ne faisons pas ce choix, je le répète, nous augmenterons exagérément la dette de la Ville car, hormis les amortissements, nous n'aurons d'apport financier que par l'emprunt. Cela n'a pas de sens!

Ayez donc le courage de réduire le budget de fonctionnement, afin d'obtenir un boni à reporter au budget des investissements. Là, je vous suivrai. Mais je parie sans prendre aucun risque que vous ne ferez aucune proposition dans ce sens-là, du côté de la gauche. Nous, au moins, nous essaierons d'en faire quelques-unes. Le budget 2014 s'annonce extrêmement difficile...

Mise aux voix, la recommandation de la commission des arts et de la culture est acceptée par 51 oui contre 1 non (8 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

La commission des arts et de la culture recommande au Conseil administratif d'accélérer la réalisation du pavillon de la danse.

Il est pris acte du 7^e plan financier d'investissement.

Le président. Nous abordons maintenant le rapport M-951 A, concernant la parcelle des Vernets... Monsieur Genecand, vous demandez la parole?

M. Adrien Genecand (LR). Monsieur le président, il me semble avoir entendu M. Pagani affirmer qu'il souhaitait être présent pour participer au débat, car il avait des choses à nous dire. Autant je pense que nous aurions pu mener tout de suite le troisième débat sur les rapports de majorité et de minorité PR-994 A/B concernant la plaine de Plainpalais, où nous n'avons pas besoin du maire, autant l'enjeu que représente le réaménagement du territoire de la caserne des Vernets me semble mériter sa présence. Je juge donc préférable que nous l'attendions pour traiter le rapport M-951 A, Monsieur le président, mais je laisse la procédure à suivre à votre sagacité.

Le président. Le bureau, que je viens de consulter, a décidé de traiter le rapport M-951 A plus tard, en présence de M. Pagani.

- 5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 24 novembre 2010 de MM. Bayram Bozkurt, Georges Breguet, Alexandre Wisard, Christophe Dunner, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Armand Schweingruber, Roland Crot, Sylvain Clavel, Jacques Baud, Christophe Buemi, Thierry Piguët, Gérard Deshusses, Christian Zaugg, M^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquier Grecuccio, Isabelle Brunier, Annina Pfund, Véronique Paris, Maria Casares, Ariane Arlotti et Salika Wenger: «Prévoir des lieux de vie pour nos aîné-e-s» (M-956 A)¹.**

Rapport de M^{me} Silvia Machado.

La commission s'est réunie le 30 juin 2011 sous la présidence de M^{me} Marie Chappuis. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions.

Rappel de la motion

Considérant:

- que cette génération a œuvré sa vie durant à l'évolution de la société actuelle et qu'un jour nous serons nous-mêmes cette génération;
- qu'une grande partie de ces personnes âgées disposent de faibles revenus et qu'elles ne peuvent donc que difficilement accéder aux offres culturelles et autres;
- que l'augmentation du coût de la vie (baisse du pouvoir d'achat) provoque l'isolement social de cette catégorie de la population, qui ne mérite pas cela;
- que ces personnes sont nos grands-parents et qu'elles requièrent à cet égard notre attention et notre respect;

et afin:

- d'une part, de diminuer le sentiment de solitude de cette population et de valoriser son expérience de vie;

¹ «Mémorial 168^e année»: Développée, 7242.

- d’autre part, de susciter des liens entre les générations et permettre une transmission de leur expérience de vie;
- enfin, de permettre une cohésion sociale harmonieuse tenant compte de chaque âge de la vie,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prévoir dans toute construction nouvelle et dans tout complexe culturel si possible la création d’espaces de convivialité, de partage et de bien-être orientés vers nos aîné-e-s;
- à veiller à ce que la création de ces lieux facilite les liens entre les trois générations (construction à proximité des crèches, des écoles, des maisons de quartier, etc.);
- à promouvoir une collaboration accrue entre les institutions existantes dans ce domaine pour le bien de toute la population.

Séance du 30 juin 2011

Audition de M^{mes} Florence Kraft-Babel et Nicole Valiquier-Grecuccio, motionnaires

En introduction, M^{me} Kraft-Babel rappelle que la motion a été signée par tous les partis et a pour but d’améliorer la qualité de vie des aîné-e-s. En faisant référence à des rapports de l’Organisation mondiale de la santé (OMS), elle évoque le réel malaise et le sentiment d’exclusion mis en évidence chez les personnes âgées habitant dans les villes. De plus, la dimension familiale a largement diminué en ville et le concept de famille élargie ne s’est pas développé comme à la campagne. La nécessité de mieux cibler les besoins des aîné-e-s s’impose.

Pour mieux illustrer ses propos, M^{me} Kraft-Babel rappelle la canicule des années 2000 et le nombre de décès qui étaient alors survenus à Paris, notamment au sein des personnes âgées. La convivialité qui peut se trouver dans les villages est, pour ainsi dire, inexistante dans les villes où le sentiment d’isolement touche non seulement les aîné-e-s mais aussi d’autres secteurs de la population.

M^{me} Kraft-Babel suggère à la commission d’auditionner des associations travaillant sur le sujet et de s’adresser à la Plateforme des associations des aîné-e-s. Elle cite également un rapport de la Ville de Genève qui traite sur le sujet.

Promouvoir les liens intergénérationnels est un axe à développer tant au niveau des lieux de rencontres que dans les projets de construction visant à faire cohabiter différentes générations.

Pour conclure, M^{me} Kraft-Babel pense que la réflexion sur cette problématique doit aller plus loin que les invites de la motion, qu’il faut redynamiser la vie des quartiers en utilisant les ressources existantes et en étant un peu créatifs. Elle

pense qu'il convient de soutenir des associations qui font un travail en faveur des aîné-e-s et cesser la «guerrilla» avec le Canton.

M^{me} Moratti, également motionnaire, remarque qu'il faudra travailler ces invites qui, dans l'état, veulent tout dire et ne rien dire. Les problèmes évoqués sont réels, et des projets sur la notion d'intergénérationnalité existent déjà. Dès lors, avant de tout réinventer, il est nécessaire de donner un esprit à la politique sur les aîné-e-s.

M^{me} Moratti pense que le plus gros problème demeure la solitude, sans perdre de vue que, parfois, cette solitude émane d'un choix de la personne, choix entraîné par différents facteurs.

Pour sa part, il s'agit d'améliorer le soutien aux associations qui font un travail important en faveur des aîné-e-s, de rappeler à l'Etat qu'il a aussi un rôle à jouer dans ce domaine. Elle estime que créer un ou deux projets pilotes serait une démarche intéressante et souhaiterait entendre la magistrate, M^{me} Esther Alder.

M^{me} Valiquer Grecuccio remarque que cette motion traite des constructions et non de la politique générale sur le sujet. Elle signale que, d'ici à 2030, une personne sur cinq aura 65 ans ou plus, et une personne sur quatorze, 80 ans ou plus. Elle ajoute qu'en 2002, 15% des personnes âgées avaient recours à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), et 15% aux établissements médicaux-sociaux (EMS). Elle observe donc qu'une large partie de la population âgée n'a pas recours à ces services. Elle ajoute que c'est un aspect important à prendre en compte. Elle ne croit pas, dès lors, qu'il faille multiplier les lieux ultraspécialisés et elle rappelle que la mixité des populations en termes générationnels est garantie dans l'ensemble, comme à Sécheron ou à la rue Amat. Elle déclare, cela étant, qu'il ne faut pas toujours tout mélanger s'agissant des rythmes de vie différents, qu'il faut offrir la possibilité d'être ensemble sans l'imposer.

M^{me} Valiquer Grecuccio aborde la question des immeubles et déclare qu'il existe une large littérature sur le sujet. Elle rappelle que le Canton a une stratégie en la matière et une planification, notamment à l'égard des EMS pour le 4^e âge. Elle précise qu'il faut construire différemment selon le type de population et le logement modulable lui semble un concept intéressant. Toutefois, cette démarche est difficile de manière courante en raison des normes de la loi générale sur le logement. Dès lors, la Ville peut par contre envisager ce type de logement de manière non systématique. Elle pense que des expériences devraient être portées par les collectivités publiques.

M^{me} Valiquer Grecuccio signale ensuite que la commission des travaux et des constructions a été saisie d'un projet de rénovation d'un EMS, et qu'elle observe que les besoins des aîné-e-s sont bien considérés. Aussi, des projets pilotes ont été mis en place avec des systèmes de réseaux pour les personnes souffrant de solitude.

Au vu de tout cela, elle déclare qu'il est nécessaire d'affirmer une sensibilité sur le sujet, une sensibilité exprimée déjà au sein de l'administration et du Conseil administratif. Elle plaiderait pour un renvoi de cette motion au Conseil administratif et précise que c'est plutôt le département du magistrat, M. Pagani, qui est visé par la première invite de cette motion. Elle ajoute qu'il faudrait demander un état des lieux pour obtenir des informations.

Discussion de la commission

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que la catégorisation des aîné-e-s lui déplaît et remarque que la solitude peut toucher à n'importe quel âge. Elle pense que le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport devrait développer des projets avec les EMS pour favoriser les échanges intergénérationnels. Bien qu'elle ne comprenne pas bien le sens de la motion, elle pense toutefois que la colocation peut être une piste de réflexion intéressante.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois comprend les réticences qu'il entend et trouve le texte de la motion démagogique. Il remarque que plusieurs éléments sont erronés et bien que la question soit difficile, il faut considérer que des personnes âgées veulent aussi être seules.

Il déclare encore que cette motion est «bateau» et ne fait pas avancer le débat car il n'y a pas d'identification des besoins. Il remarque que la «création de lieux conviviaux» ne veut rien dire. De plus, il signale que cette problématique relève en large partie du Canton. Il rappelle en outre que Genève a un maillage en la matière parmi les plus denses et que augmenter cette dimension deviendrait du flicage. Il pense qu'il faudrait que la Ville remette des concierges dans les immeubles.

M^{me} Valiquer Grecuccio déclare partager certaines remarques du commissaire du Mouvement citoyens genevois, raison pour laquelle elle a proposé le renvoi au Conseil administratif afin d'obtenir un état des lieux.

Une commissaire socialiste pense que les invites sont effectivement assez floues et confirme qu'un état des lieux serait le bienvenu. Elle ajoute qu'il serait possible de ne faire qu'une seule invite allant dans ce sens et en lien avec la construction de logement.

Une autre commissaire socialiste rappelle que cette motion fait référence à la création des lieux de vie et non d'EMS. Elle ajoute que la problématique de l'isolement n'est pas seulement matérielle, mais qu'elle relève également de critères culturels. Aussi, l'on observe la démission des familles à prendre en charge leurs aîné-e-s. Elle signale encore que Pro Senectute a participé lors d'un projet novateur de coopérative d'habitation intergénérationnel, et pense qu'il serait intéressant d'entendre cette association.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que Genève n'est pas la ville la mieux équipée en la matière. Elle ajoute que les effets de la démographie doivent être anticipés. Elle explique qu'il y a pour le moment, en Suisse, 100 000 personnes atteintes de démence, un chiffre qui aura triplé en 2030. Elle pense par ailleurs qu'il ne faut pas parler de démission des familles mais d'éclatement et de changement de modes de vie. Elle ajoute qu'il serait effectivement judicieux d'entendre Pro Senectute. Elle conclut en rappelant que les coûts sont importants et que le fait de faire perdurer l'autonomie revient moins cher.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense qu'il s'agit d'une motion pluridisciplinaire et qu'il faudrait faire une seule invite plus ciblée avant de la renvoyer au Conseil administratif. Il n'est pas opposé aux auditions mais pas n'importe comment.

Une commissaire des Verts pense que, malgré les termes un peu «bateau» utilisés dans le texte de la motion, les aspects soulevés comme la solitude sont des réalités. Pour elle, une seule invite pourrait être pertinente en demandant quels sont les projets futurs dans ce domaine. Elle précise qu'une réponse écrite lui conviendrait.

Une commissaire socialiste estime que la politique sur les aîné-e-s s'articule entre les différents départements et partage à 100% la position de la commissaire libérale-radical. Aussi, en tant que signataire de la motion, elle se déclare en faveur d'une reformulation de la motion et se propose pour la rédiger.

La présidente propose d'entendre M^{me} Esther Alder en septembre avant de revenir sur la motion.

Une commissaire d'Ensemble à gauche informe que M^{me} Esther Alder doit être auditionnée par la commission des travaux au sujet de la rénovation d'un EMS, car la commission souhaite entendre la magistrate sur ses perspectives. Elle se demande s'il ne faudrait pas faire une séance conjointe.

La présidente préfère que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse entende M^{me} Alder sur sa politique générale.

Suite aux différentes interventions la commissaire socialiste qui avait proposé l'audition de Pro Senectute pense qu'il faut rester pratique et retire sa proposition d'audition. Elle réitère la proposition de son groupe de modifier la motion avec la rédaction d'une invite unique et clôt ces travaux.

Vote

La présidente passe alors au vote de la modification de l'invite et du renvoi au Conseil administratif. Cette modification est acceptée par 12 oui (2 LR, 1 Ve, 2 EàG, 3 S, 2 UDC, 1 MCG, 1 DC) contre 1 non (Ve).

La commissaire socialiste propose: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un état des lieux et les perspectives pour une politique municipale en faveur des aîné-e-s, tant au plan social qu'au niveau des constructions.»

La présidente passe alors au vote de la modification proposée qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe au vote de la motion ainsi amendée. Elle est acceptée à l'unanimité (2 LR, 2 Ve, 2 EàG, 3 S, 2 UDC, 1 MCG, 1 DC).

MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un état des lieux et les perspectives pour une politique municipale en faveur des aîné-e-s, tant au plan social qu'au niveau des constructions.

M^{me} Anne Moratti (Ve). La motion M-956 a été étudiée au cours d'une seule séance de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Il s'agit de nous interroger sur les actions que peut mener notre municipalité en faveur des personnes âgées. Je le sais bien, chaque fois que nous nous posons ce genre de questions, la droite revient avec sa hantise des doublons entre plusieurs communes. Comme elle le fera certainement ici aussi, je réponds d'emblée que la meilleure manière de s'informer à ce sujet consiste à consulter le site de la Confédération. En effet, toutes les mesures liées à des populations spécifiques y sont déclinées à l'échelle tant fédérale que cantonale et communale.

Nous pouvons mener des actions au niveau communal en faveur des personnes âgées. La Ville a déjà fait beaucoup, c'est vrai. Je pense notamment au Fonds Zell, qui nous a permis d'offrir un certain nombre de prestations dans ce sens. Cependant, nous devons lutter davantage contre la solitude des personnes âgées, problème majeur qui se pose dans les villes du monde entier.

D'autres défis qui figurent sur le site de la Confédération n'ont pas été évoqués lors des travaux de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, entre autres la problématique des personnes âgées ayant connu la migration. Certaines sont venues ici pour y vivre et y travailler, perdant leurs liens sociaux dans leur pays d'origine; maintenant qu'elles prennent de l'âge, leur cas particulier devra être pris en compte dans nos politiques en faveur des aîné-e-s. (*Brouhaha.*) Je m'arrête là, car tout le monde bavarde et personne ne m'écoute! Je ne sais pas pour quelle raison... C'est peut-être mon micro qui ne fonctionne pas bien. Je laisse donc le débat se poursuivre autour des points évoqués lors des travaux de commission.

M^{me} Martine Sumi (S). Je n'ai pas participé aux travaux de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse sur la motion M-956, mais la problématique des personnes âgées m'intéresse tout particulièrement. Hier, j'ai participé à un forum organisé par le Département cantonal des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) sous le titre «Santé et urbanisme»; il y a beaucoup été question des lieux de vie à prévoir pour nos aîné-e-s, raison pour laquelle je me permets d'intervenir ici.

En fin de compte, la motion M-956 amendée par la commission est extrêmement modeste. Elle demande simplement d'établir «un état des lieux et les perspectives pour une politique municipale en faveur des aîné-e-s, tant au plan social qu'au niveau des constructions». Ce n'est vraiment pas un objectif impossible à réaliser! Je vous invite donc toutes et tous, Mesdames et Messieurs, à voter oui.

En réalité, les personnes âgées ne forment pas une catégorie homogène mais diversifiée, selon des paramètres tels que l'âge, la fragilité, la dépendance, l'état de santé, l'habitat et le réseau relationnel des gens. Nous le savons, le vieillissement démographique représente le plus grand défi politique, économique et social de notre temps. En cinquante ans, l'espérance de vie à partir du départ à la retraite à 65 ans a passé de quatorze à vingt-deux ans, soit une augmentation de deux tiers.

Par ailleurs, je rappelle la définition de la santé selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS): «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.» Enfin, je citerai encore l'article 4 de la loi sur la santé suivie par le Canton de Genève, qui concerne aussi bien l'Etat que les communes – dont la Ville: «L'Etat et les communes tiennent compte de la santé dans la définition et la réalisation de leurs tâches et soutiennent l'aménagement de conditions de vie favorables à la santé.»

La motion M-956 ne demande rien d'autre, il est donc absolument indispensable de l'accepter. Il s'agit d'établir un état des lieux de la problématique des aîné-e-s pour penser l'avenir en incluant les besoins liés à la santé au sens large: lien social, bien-être, relations des gens dans leur quartier. Par la suite, quand nous aurons affaire à des projets concrets de réalisation, il s'agira évidemment de les voter aussi – or, sur ce plan, nous sommes hélas encore beaucoup trop frileux.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous vous distribuons en ce moment un sous-amendement du Parti démocrate-chrétien à la motion M-956 amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Je le mettrai aux voix avant l'amendement de la commission lors du vote de tout à l'heure.

M. Lionel Ricou (DC). En effet, nous avons déposé un sous-amendement à la motion M-956 amendée par la commission; je m'en expliquerai tout à l'heure.

En ce qui concerne le principe de cette motion, mon groupe considère qu'une analyse de la situation, un état des lieux et l'évaluation des perspectives en matière de politique communale en faveur des personnes âgées ont tout leur sens aujourd'hui. De son côté, le Grand Conseil a adopté une stratégie en matière de dépendance des seniors au mois d'octobre 2012; actuellement, il réfléchit au soutien à apporter aux proches aidants. La demande exprimée dans la motion M-956 est donc tout à fait justifiée, d'autant plus qu'un certain nombre de mesures en faveur des personnes âgées sont d'ores et déjà mises en œuvre au niveau de la Ville: Cité Seniors, établissements médico-sociaux (EMS), collaboration avec l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)... Dans ce contexte, il vaut la peine d'envisager d'éventuelles structures municipales complémentaires à celles prévues par le Canton.

J'en viens maintenant à notre sous-amendement. Nous proposons d'élargir l'analyse de la situation et des perspectives en matière de politique en faveur des personnes âgées en y intégrant la problématique des proches aidants. Il s'agit de ne pas se concentrer uniquement sur la situation des aîné-e-s en fonction de leur niveau de dépendance et de leurs besoins, mais également de prendre en compte les milliers de personnes qui doivent leur consacrer du temps pour assurer l'encadrement nécessaire. Certaines voient leur revenu diminuer à cause de cela, sans compter qu'un investissement personnel aussi important peut causer de la fatigue, voire même aller jusqu'à l'épuisement ou la maladie.

Voilà pourquoi nous souhaitons intégrer la question des proches aidants à l'invite de la motion M-956. Les services municipaux de M^{me} Alder ayant déjà eu l'occasion d'établir un état des lieux sur cette problématique à la faveur d'une réponse du Conseil administratif à une question que nous avons posée, une partie du travail est déjà faite. Reste l'évaluation des perspectives à élaborer, lors de laquelle nous souhaitons qu'on intègre les proches aidants, en modifiant ainsi l'invite:

Projet de sous-amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un état des lieux et les perspectives pour une politique municipale en faveur des aîné-e-s, *en intégrant la question des proches aidants*, tant au plan social qu'au niveau des constructions.»

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme cela a déjà été dit, la motion M-956 a été trai-

tée en une seule séance par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Sa formulation initiale, avant qu'elle ne soit amendée, partait d'une très bonne intention: il s'agissait d'intégrer dans tous les projets de construction – non seulement au niveau logement, mais également sur le plan culturel – des espaces de convivialité pour les personnes âgées. Cette première invite initiale semblait très pertinente au groupe Ensemble à gauche.

Néanmoins, après une longue discussion, la commission a décidé d'amender la motion dans le sens d'une simple demande au Conseil administratif de nous donner un état des lieux des mesures déjà réalisées et des perspectives en matière de politique en faveur des aîné-e-s.

Tout d'abord, je précise que la notion d'«aîné-e-s» ne concerne pas uniquement des personnes handicapées ou en mauvaise santé, contrairement à ce que certains laissent entendre. En effet, toutes les personnes dites âgées n'ont pas forcément recours à des aides et des soins divers. Dans *Le Courrier* du mercredi 24 octobre 2012, on pouvait lire que les personnes âgées ayant recours à des organismes de soutien n'étaient pas si nombreuses que cela. 80% des personnes de 85 ans et plus vivent chez elles. Certaines s'adressent à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), mais nous avons découvert en auditionnant une collègue socialiste que seules 15% des personnes âgées y avaient recours, 15% choisissant par ailleurs la solution de l'EMS.

Certes, un réel problème se pose au sujet des proches des aîné-e-s qui ont parfois besoin de soutien, mais il ne s'agit pas forcément de «proches aidants» au sens où l'entend le Parti démocrate-chrétien. Dans ce sens, le sous-amendement présenté par M. Ricou paraît quelque peu réducteur au groupe Ensemble à gauche. En effet, les proches des aîné-e-s peuvent très bien se montrer collaborateurs sans pour autant correspondre à la catégorie des «proches aidants», dans le sens où les personnes âgées dont ils s'occupent n'ont pas forcément besoin de soins, mais parfois juste d'une présence pour effectuer des activités communes à tout le monde, indépendamment de l'âge.

Nous ne comprenons donc pas pourquoi il faudrait réduire la problématique à la notion de «proches aidants», mais nous pensons que le Parti démocrate-chrétien voulait insister sur le soutien à apporter absolument – c'est très important – aux gens qui aident physiquement les personnes âgées à accomplir toutes sortes de tâches quotidiennes. En effet, il s'agit d'éviter que ces non-professionnels n'aient à leur tour besoin d'aide, l'encadrement qu'ils assument s'avérant parfois trop lourd pour eux. Dans certains cas, ils pourraient en arriver à se dire que telle ou telle personne âgée aurait meilleur temps d'aller vivre dans un EMS, où elle bénéficierait de soins prodigués par des professionnels.

Afin d'éviter ce genre de situation tout en laissant aux personnes âgées le libre choix de rester à domicile si elles le souhaitent, le sous-amendement démocrate-

chrétien nous paraît pertinent – mais peut-être faudrait-il le reformuler en parlant des «proches» et pas seulement des «proches aidants». C'est là un détail qui ne nous empêchera pas de voter ce sous-amendement, car nous sommes d'accord sur le fond, mais nous déposerons un sous-amendement pour le modifier dans le sens que je viens de décrire.

En termes de politique municipale en faveur des aînée-e-s, puisque M. Barazzone est présent, je le prierai de transmettre à ses collègues – et notamment à M^{me} Alder – qu'il est important non seulement de créer de nouvelles structures, mais aussi de remettre en fonction les anciennes que nous avions autrefois.

Je prends l'exemple des concierges dans les immeubles. Notre groupe en a très activement demandé le rétablissement, car ils sont très importants pour assurer un lien social. Nous nous apercevons que la Ville a de plus en plus tendance à externaliser certains services comme ceux fournis par les nettoyeurs et les nettoyeuses, qui avaient d'ailleurs fait l'objet d'une motion d'Ensemble à gauche. Nous demandons donc de reconnaître le rôle social joué par le concierge d'immeuble, qui avait toujours un œil non seulement sur le patrimoine bâti, mais également sur ses habitantes et ses habitants. La réhabilitation de ce type de fonction serait une mesure facile à prendre.

Quant au reste, je me réserve le droit d'intervenir à nouveau, au cas où des explications supplémentaires s'avèreraient nécessaires. Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter la motion M-956 amendée par la commission, avec les sous-amendements du Parti démocrate-chrétien et d'Ensemble à gauche.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'aimerais juste attirer votre attention sur le titre de la motion M-956: «Prévoir des lieux de vie pour nos aîné-e-s». Au train où va ce débat, c'est nos lieux de vie à nous que nous sommes en train de prévoir!

Je demande un peu d'attention à ce plénum, car nous touchons là un sujet éminemment important. Pourquoi cette motion demande-t-elle un état des lieux de la politique municipale en faveur des personnes âgées? Nous savons aujourd'hui que le maintien à domicile est nettement moins cher que les EMS pour la collectivité publique. Vu le vieillissement de la population déjà mentionné par mes préopinants, il est important que nous sachions anticiper. Evidemment, le Conseil municipal et le Conseil administratifs ne sont pas des champions de l'anticipation... Mais, pour une fois, essayons d'anticiper quand même et prévoyons ce qui se passera d'ici quelques années en raison du vieillissement de la population.

Je cite quelques chiffres que je connais, tout en reconnaissant qu'ils concernent uniquement les personnes atteintes de démence. Il y a 100 000 personnes âgées malades aujourd'hui, mais dans trente ans il y en aura trois fois

plus. Nous n'avons de loin pas suffisamment de places en EMS pour toutes les accueillir. L'organisation des familles a changé, les gens voyagent plus facilement et partent plus souvent vivre à l'étranger; de ce fait, les aîné-e-s se retrouvent de plus en plus seuls.

Que faire, quand on vit seul et qu'on a besoin d'aide – pas forcément beaucoup, mais juste de temps en temps pour les repas ou la toilette? La seule solution, aujourd'hui, c'est le recours à l'IMAD ou le placement en EMS. Dans ce contexte, il s'agit d'éviter de tels placements trop rapides et coûteux. Prévoyons plutôt l'avenir en établissant un vrai plan de bataille pour la vie des aîné-e-s, c'est-à-dire notre vie dans quelques années.

Je demande au Conseil municipal de voter la motion M-956 amendée par la commission, avec le sous-amendement de M. Ricou, les proches aidants constituant un maillon essentiel du maintien à domicile des personnes âgées. Il faut donc absolument les prendre en compte dans l'état des lieux demandé par cette motion.

M. Pascal Holenweg (S). Je voulais exprimer la même perplexité interrogative – c'est un pléonasme... – que M^{me} Figurek s'agissant du sous-amendement du Parti démocrate-chrétien. Je ne doute pas des excellentes intentions de ses auteurs, qui aimeraient intégrer la question des proches aidants dans l'examen de la politique municipale en faveur des personnes âgées tel que demandé par la motion M-956.

Mais pourquoi seulement des proches aidants? La question des proches en général se pose pour toutes les personnes âgées – et non pas seulement pour le tiers d'entre elles qui manque d'autonomie ou a besoin de soins prodigués par des professionnels pouvant être remplacés, le cas échéant, par des proches aidants. J'insiste donc sur ce point: la problématique concerne tous les proches, et non pas seulement les proches aidants.

L'expression «proche aidant» a un sens très précis: elle désigne les personnes sans qualification professionnelle particulière qui, faisant partie de l'entourage proche des personnes âgées, prodiguent des soins, un accompagnement ou un soutien que les structures publiques pourraient assumer. Cette définition ne rend compte que d'une partie de la problématique. Telle est la raison pour laquelle nous déposons un sous-amendement, dans lequel nous reprenons l'amendement démocrate-chrétien, en supprimant la notion d'«aidants».

En effet, il ne s'agit pas seulement des proches aidants. Sinon, on entretrait dans une logique de substitution: l'encadrement, les soins et l'aide fournis aux personnes âgées seraient confiés à leurs proches au lieu d'être assumés par les structures publiques – et cela, pour des raisons d'économie. Comme l'a dit

M^{me} Courvoisier tout à l'heure, il coûte moins cher de laisser le soutien des personnes âgées à la charge de leur famille que de le confier à des structures publiques! Je ne suis pas sûr que cet argument soit socialement et politiquement acceptable – à nos yeux, en tout cas. Avec M^{me} Figurek, nous souhaitons donc modifier l'invite ainsi:

Projet de sous-amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un état des lieux et les perspectives pour une politique municipale en faveur des aîné-e-s, *en intégrant la question des proches*, tant au plan social qu'au niveau des constructions.»

Nous supprimons l'adjectif «aidants», car ce sont tous les proches des personnes âgées qui doivent être pris en compte dans cette étude – et non pas seulement les proches aidants, au sens restrictif et précis du terme tel qu'il est utilisé actuellement.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, j'interviendrai brièvement, car je n'avais pas vu que mon collègue Pascal Holenweg avait demandé la parole – en effet, je voulais aussi m'exprimer au sujet du sous-amendement démocrate-chrétien. Si, a priori, il ne mange pas de pain, il me paraît bon de préciser s'il s'agit des proches en général ou plus spécifiquement des proches aidants.

A mon avis, il ne faut pas valoriser uniquement l'effort des proches dits «aidants» qui s'occupent d'une personne en situation de handicap à cause de son grand âge. Il s'agit aussi de reconnaître certains aspects contraignants de l'encadrement fourni par les proches, qui doivent parfois réduire leur temps de travail pour pouvoir assumer cette tâche. On pourrait par exemple envisager de leur accorder quelques jours de vacances supplémentaires sans autre contrepartie. Certes, cela demande réflexion et nous ne pouvons pas inclure ce genre d'idées précises dans la motion M-956.

En tout cas, je crois que la Ville de Genève pourrait se montrer exemplaire à cet égard, au lieu de s'en tenir aux bonnes paroles et à la simple satisfaction de constater qu'il y a une certaine solidarité au sein des familles. Une motion avait d'ailleurs été déposée dans ce sens au Grand Conseil, afin de donner un statut aux proches qui assurent l'encadrement d'une personne âgée, mais j'ignore ce qu'il en est advenu. Bien entendu, il y a une part de solidarité naturelle dans les familles, mais les soins nécessaires exigent parfois davantage. Quand quelqu'un est amené à consacrer beaucoup de son temps à un proche âgé, son quotidien ou ses vacances peuvent s'en ressentir; il y aurait lieu de le reconnaître en lui garantissant certains avantages.

Il me semble utile d'y réfléchir dans le cadre de l'état des lieux demandé notamment au département de M^{me} Alder, raison pour laquelle je pense qu'il faudrait soutenir le sous-amendement présenté par M. Holenweg et Ensemble à gauche.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Mesdames et Messieurs, vous avez reçu un amendement déposé par le Mouvement citoyens genevois qui vise à ajouter à la motion M-956 la nouvelle invite suivante:

Projet d'amendement

«– prévoir dans toutes les constructions nouvelles la création de logements modulables afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées épaulées par leur famille tout en sauvegardant l'indépendance de chaque partie.»

Il faut reconnaître que nous avons actuellement un gros problème en raison de la crise du logement: certaines personnes âgées conservent leur logement trop grand pour elles, car elles n'ont pas la possibilité ou la volonté de déménager. On ne déracine pas ainsi une plante qui n'est plus toute jeune, dont les racines sont déjà un peu fragilisées!

Autre critère à prendre en compte: les familles sont souvent logées trop loin de leurs proches âgés. Voilà pourquoi nous aimerions prévoir des logements modulables où il soit possible d'accueillir – selon l'évolution de chaque famille – un enfant sur le point de prendre son indépendance et ayant besoin de son coin studio, ou encore une personne âgée qui commence à avoir besoin d'aide mais ne veut pas quitter son habitat. Dans ce cas, elle pourrait apprécier de laisser une partie de son appartement à sa famille.

En matière de maintien à domicile, il est très important de prévoir des logements adaptables, au fil des ans, aux besoins de la famille locataire. Ainsi, les personnes âgées pourront rester proches de leur parenté. J'en connais plusieurs qui ont choisi de vivre en EMS non pas en raison de problèmes de santé, mais parce qu'elles vivaient seules trop loin de leur famille et qu'elles avaient peur. A la deuxième ou à la troisième agression, elles n'osent plus habiter seules! Ne voulant pas courir de risque, elles préfèrent alors l'EMS – ou, comme elles l'appellent, le «mouroir».

Je pense que nous pouvons éviter ces tristes solutions pour des personnes encore valides qui auraient simplement besoin d'un petit coup de pouce de la part de leur famille. Le Mouvement citoyens genevois demande donc qu'on prévienne

des lieux pour maintenir le plus longtemps possible à domicile les personnes âgées. Je pense que nos aîné-e-s le méritent, et qu'ils méritent le respect!

M. Lionel Ricou (DC). J'aimerais revenir sur la proposition de M. Holenweg. La notion de «proche aidant» est le terme usuel, mais la nouvelle loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) ne mentionne que les «proches». Je ne vois donc pas d'objection à ce que nous désignions ces personnes sous le terme de «proches» et non de «proches aidants». L'important – comme le prévoit la loi – est que les communes mettent en place des dispositifs comme les mesures de répit pour les proches s'occupant de personnes dépendantes, afin de les soulager un peu. Mais les appeler «proches» ou «proches aidants», pour nous, c'est blanc bonnet, bonnet blanc.

La LSDom laisse une certaine marge de manœuvre aux communes en la matière, et c'est bien cette marge de manœuvre que nous demandons au Conseil administratif d'étudier. Il me semble donc que nous sommes sur la même longueur d'ondes que M. Holenweg.

J'en viens maintenant à l'amendement du Mouvement citoyens genevois. M^{me} Luiset a évoqué le respect que nous devons aux personnes âgées... Je crois que nous en sommes tous convaincus, dans cette enceinte!

Cependant, lors des travaux de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse sur la motion M-956, nous avons décidé de ne pas entrer dans le détail des mesures à envisager, puisque nous voulons justement que l'administration nous les propose d'abord. Inutile de commencer maintenant à examiner telle ou telle mesure particulière – même légitime ou plébiscitée par les personnes âgées – puisque nous reprendrons par la suite le catalogue complet de toutes les mesures que nous aimerions voir figurer dans la politique de la Ville en faveur des personnes âgées. Leur mise au point ne relevant pas du travail du Conseil municipal, à ce stade, nous refuserons l'amendement du Mouvement citoyens genevois.

M^{me} Anne Moratti (Ve). J'ai repris la parole car, après l'intervention de M^{me} Luiset, j'ai relu le rapport M-956 A pour m'assurer de la position adoptée par le Mouvement citoyens genevois en commission. Une fois de plus, selon le jour, l'heure ou le temps qu'il fait, ce parti soutient des avis différents! On peut lire dans ce rapport que, lors du travail de commission, le Mouvement citoyens genevois jugeait la motion M-956 démagogique, mais le voilà ce soir qui propose la même chose dans son amendement! Son commissaire – c'était un homme, puisque le texte le désigne par le pronom «il» – avait pourtant estimé que plu-

sieurs éléments de la motion étaient erronés et que, malgré la difficulté de la question, les personnes âgées voulaient aussi être seules... A en croire sa collègue, aujourd'hui tout à coup elles ne veulent plus être seules!

Pour ma part, je ne prends pas au sérieux ce genre d'amendement. La commission a fait son travail – sans approfondir beaucoup, c'est vrai, car elle n'a consacré qu'une seule séance à la motion M-956 alors qu'elle aurait pu aller plus loin; cela, je veux bien l'admettre. Quoi qu'il en soit, elle a décidé de demander au Conseil administratif un inventaire des mesures déjà effectives, plutôt que nous fassions nous-mêmes notre inventaire à la Prévert. Inutile, donc, de commencer à dire qu'il faudrait un étage de plus ici, que sais-je d'autre là... On pourrait imaginer n'importe quoi, juste pour avoir l'air gentil et complaisant!

Le résultat du travail de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est simple: elle demande un état des lieux de ce qui est fait actuellement pour les personnes âgées, un point c'est tout. Si j'ai évoqué tout à l'heure la problématique des migrants, c'est parce que l'on peut très bien en parler en cours de débat – mais il ne servirait absolument à rien d'ajouter ce genre de spécifications dans l'invite de la motion par un amendement.

Nous refuserons donc celui du Mouvement citoyens genevois, non sur le fond mais sur la forme, étant donné qu'il a été déposé seulement maintenant et que, à ce stade, nous ne voulons pas ajouter de nouveaux éléments à la motion M-956. Par contre, nous voterons le sous-amendement du Parti démocrate-chrétien sur la question des proches aidants. On peut déplorer l'emploi de ce terme, mais je crois qu'il est désormais consacré, la loi l'utilise et nous suivrons cet usage.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviendrai au nom du groupe socialiste sur l'amendement proposé par M^{me} Luiset pour le Mouvement citoyens genevois. Evidemment, nous partageons son souci d'offrir des logements modulaires permettant notamment de maintenir les personnes âgées à domicile, mais aussi d'offrir aux enfants devenus grands qui s'approprient à quitter leur famille la jouissance d'une certaine indépendance.

En revanche, il nous semble beaucoup trop contraignant de stipuler que ce dispositif doit être prévu dans toutes les constructions nouvelles. La collectivité ne serait pas à même d'assumer une telle obligation. De plus, il n'est pas sûr que l'on puisse toujours y répondre quand on construit du logement social, vu les normes en vigueur. Afin de garder l'esprit de cette seconde invite nouvelle, nous aimerions la reformuler de manière plus réaliste en tenant compte de la faisabilité de l'idée, c'est pourquoi nous souhaitons modifier ainsi la seconde invite proposée dans par le Mouvement citoyens genevois:

Projet de sous-amendement

«– prévoir, *quand cela est possible*, la création de logements modulables afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées épaulées par leur famille tout en sauvegardant l'indépendance de chaque partie.»

Le président. Je salue à la tribune du public M. le député Roger Deneys.
(*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Casares (HP). Bien que je ne siége plus en commission, puisque je suis désormais indépendante, j'interviens ici car la problématique des aîné-e-s est fondamentale pour moi. J'entends dire un peu tout et n'importe quoi là-dessus, ce soir!

La question de la solitude des personnes âgées est très complexe. La solution prônée par les politiques publiques en la matière consiste à favoriser la proximité, la possibilité de se réunir et d'être ensemble. Sur ce plan, on peut trouver des arrangements efficaces, notamment grâce aux proches aidants. Mais il est vrai que ce terme est très général; désigne-t-il seulement les membres de la parenté proche, ou englobe-t-il aussi les voisins, par exemple? Ces derniers peuvent parfois se faire les alliés des personnes âgées qui ne sortent pas ou qui ont certaines difficultés. Je n'ai entendu personne le dire jusqu'à présent. La FSASD, elle, le sait très bien, puisqu'elle agit en coordination avec ces voisins qui de temps en temps donnent un coup de main en faisant des courses ou en prenant des nouvelles d'une personne âgée qui habite à côté, tout simplement. Je pense donc qu'il faudrait définir plus précisément la notion de proche aidant, qui est à la fois trop large et réductrice.

Par ailleurs, je me pose certaines questions quant à cette thématique. Il est bien de reconnaître l'aide fournie par les proches aidants en leur offrant des contreparties, mais il ne faudrait pas la substituer aux politiques publiques du Canton ou de la Ville. Les autorités publiques ne peuvent s'appuyer sur les proches aidants, même sous prétexte de les soutenir financièrement. C'est une bonne chose que je ne critique pas, mais on ne peut pas fonder la politique publique en faveur des aîné-e-s uniquement sur cet aspect-là. A mes yeux, ce serait extrêmement grave.

Si on poussait cette logique jusqu'au bout, alors on pourrait oublier les EMS et cesser d'en construire, car il ne faut pas se leurrer: les proches aidants, même si on les rémunère, coûteront toujours nettement moins cher que ces institutions spécialisées. La différence est considérable entre le dédommagement que l'on pourrait leur verser et le coût d'une prise en charge en EMS. Par conséquent,

attention à ne pas substituer l'aide des proches aidants aux politiques des pouvoirs publics en faveur des aîné-e-s!

Je vois encore une autre difficulté dans cette façon de considérer l'aide aux personnes âgées: la pression qui serait exercée sur leurs familles. On ne peut pas leur imposer de s'occuper de tout, sous peine de se sentir culpabilisées si, pour une raison ou une autre, elles ne le peuvent pas. Leurs arguments sont souvent aussi valables que ceux des gens qui souhaitent s'occuper de leur parent! Il y a des raisons objectives pour lesquelles certaines personnes ne peuvent pas s'occuper d'un-e aîné-e et il ne faut pas les culpabiliser pour cela. Prenons garde à cet aspect de la question, qui me semble de plus en plus patent.

J'en viens maintenant à l'amendement du Mouvement citoyens genevois sur le type d'habitation. Il est vrai qu'il part d'une bonne intention, mais bon courage pour réaliser cette spatialité modulable dans toutes les nouvelles constructions! Je ne suis pas architecte, je le reconnais, mais cela me semble impossible. A nouveau, je crains qu'une telle disposition ne mette la pression sur les familles en les obligeant à s'occuper de leur parent âgé, puisqu'elles vivront à côté. C'est comme si on leur disait: «Voilà, l'Etat n'a plus d'argent, à vous de vous démerder pour prendre en charge vos aîné-e-s!» Nous les politiques, n'imposons pas cela aux familles!

M^{me} Martine Sumi (S). Je ne répéterai pas les propos de ma préopinante des Verts, que je partage entièrement. Simplement, je rappelle la modestie de la demande formulée dans la motion M-956.

En 2040, à Genève, une personne sur cinq aura l'âge de la retraite. Même s'il est avéré que la majorité des plus de 80 ans vivent aujourd'hui à domicile et sans aide, ce changement démographique et le prolongement de l'espérance de vie supposent une anticipation politique ayant des coûts supportables pour la collectivité publique. Il ne faut pas opposer les différentes solutions! Il n'y en aura pas une seule et unique, mais il y aura à la fois des EMS, des immeubles avec encadrement, des appartements modulables, des équipements pour permettre aux gens en bonne santé jusqu'au dernier moment de faire de la gymnastique dans leur quartier... Il faut prévoir tous les cas de figure.

Je suis extrêmement attachée au service public et aux prestations fournies par la collectivité à nos aîné-e-s, mais je pense qu'il ne faut pas opposer le travail des professionnels et celui des proches aidants. Personnellement, je trouve judicieuse la distinction entre proches et proches aidants, car le simple terme «proches» me semble un peu nunuche – les proches, c'est tout le monde! Toute la société! Chacun a une personne âgée dans son entourage, il est donc inutile de parler de «proches» tout court. En revanche, les «proches aidants» sont des personnes réellement actives auprès des aînés.

D'ailleurs, ce sont aussi des proches «aidantes», Mesdames, car c'est vous que l'on attend au contour! En tout état de cause, il s'agit d'un terme consacré qui désigne des personnes apportant un soutien indispensable – et non pas uniquement les familles des gens âgées, mais parfois aussi leurs voisins.

De plus, n'oublions pas la solidarité intragénérationnelle: il y a de jeunes retraités en bonne santé qui ont envie d'en aider d'autres moins bien portants, qui donnent de leur temps pour leur rendre visite dans leur EMS et les aider à marcher un peu chaque jour, par exemple, car les professionnels n'ont pas la disponibilité horaire pour s'en charger. Il y a également des associations de quartier qui font un travail intergénérationnel avec les gens âgés. Le terme «proches aidants» me semble donc adéquat, mais je rejoins mes préopinants pour demander qu'on leur accorde une reconnaissance plus significative que ce simple titre. Dans ce sens, je recommande au plénum de voter le sous-amendement de M. Ricou.

M. Pascal Holenweg (S). Sans vouloir ouvrir un débat lexical, quand nous proposons d'ôter le qualificatif «aidants», c'est pour englober lesdits proches «aidants» dans l'ensemble des proches. D'une part, toutes les personnes âgées n'ont pas encore besoin d'aide – mais plutôt d'une présence, d'un lien social que ne recouvre pas la notion de «proches aidants». D'autre part, sauf erreur de ma part, la loi ne parle pas de «proches aidants» mais bien de «proches».

La problématique des politiques publiques à l'égard des personnes âgées concerne non seulement les proches aidants au sens précis du terme selon son emploi consacré, mais également l'ensemble des proches: parents, amis, voisins... tous ceux avec qui les personnes âgées ont des contacts, quels que soient leur âge et leur relation. Puisque nous demandons au Conseil administratif de nous présenter une étude de la situation, autant qu'elle soit exhaustive et ne se limite pas aux proches aidants, mais inclue l'ensemble des proches.

J'ajoute encore une remarque: n'oublions pas que les personnes âgées d'aujourd'hui sont en meilleure santé que celles qui étaient deux fois moins âgées il y a deux générations; on est en meilleure santé à 80 ans maintenant qu'on l'était à 40 ans dans les années 1930. Par conséquent, ne considérons pas les personnes âgées comme ayant par définition besoin d'une aide physique, médicale ou sanitaire! Il y a bien des personnes de moins de 40 ans qui auraient besoin de plus d'aide que les personnes dites âgées, mais à leur sujet on ne se pose pas la question des proches aidants – y compris dans les situations où ce sont des personnes de 80 ans qui sont les proches aidants d'autres personnes de 30 ans!

La raison pour laquelle nous avons déposé notre sous-amendement, c'est que la notion de «proches» inclut celle des «proches aidants», alors que la réciproque n'est pas vraie. Si l'on ne parle que des proches aidants, on exclut toutes les per-

sonnes qui n'apportent pas une aide matérielle, mais un soutien au sens social du terme – c'est-à-dire un lien social.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Le sous-amendement de M^{me} Valiquier Grecucio à notre nouvelle invite m'inspire quelque crainte. Si nous devons compter sur la bonne volonté de certains constructeurs, je pense qu'il n'y aura pas beaucoup de logements modulables! De toute manière, il est évident que les studios, les deux-pièces et les trois-pièces ne seraient pas concernés, vu l'impossibilité de les compartimenter.

De plus, notre nouvelle invite prévoit de sauvegarder l'indépendance de chaque partie. Comme l'ont relevé quelques intervenants tout à l'heure, ce n'est pas nécessairement les membres de la famille qui sont les proches aidants d'une personne âgée. Ce qui compte le plus pour celle-ci, c'est son lieu de vie, là où elle a passé les vingt, trente ou quarante dernières années et tous les liens qu'elle y a créés. Voilà pourquoi il est important de préserver son indépendance, tant qu'elle n'a pas vraiment besoin de soins médicaux. Même si elle a des problèmes de mobilité, il est bon qu'elle puisse être maintenue à domicile en menant une vie normale et autonome dans son contexte familial.

Quant à la notion de famille, elle est à considérer dans son sens le plus large qui englobe neveux, nièces et autres cousins... De multiples liens se créent au sein des familles, et ce n'est pas forcément de ceux qui nous ont mis au monde que nous sommes les plus proches!

Quoi qu'il en soit, quand nous disons dans notre amendement qu'il faudrait prévoir des logements modulables dans toutes les constructions nouvelles, cela ne concerne que les grands appartements de quatre pièces ou plus; il ne s'agit donc pas du tout d'une invite restrictive. Un architecte peut très bien prévoir une deuxième porte ou deux WC quand il a une surface habitable à aménager, c'est classique! Ce genre de dispositif n'est pas contraignant, mais il améliore grandement la qualité de vie des personnes âgées et de leur entourage.

Reconnaissons-le: obliger une personne âgée à déménager simplement parce que son ancien logement est trop grand, quand ses enfants sont partis vivre ailleurs, c'est presque la tuer! C'est raccourcir son espérance de vie! On ne déracine pas une personne de plus de 80 ans! C'est inhumain! Songeons que nous serons nous-mêmes dans cette situation un jour, si Dieu nous prête vie.

Il n'est pas contraignant de prévoir des logements modulables «dans toutes les constructions nouvelles», d'autant plus qu'il y aura de toute façon des demandes d'exception, des passe-droits et autres... Par conséquent, si nous voulons vraiment garantir un maximum de logements modulables, soyons assez exigeants afin d'obtenir le minimum...

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ecoutez, chers collègues, nous menons en ce moment un débat qui n'a pas lieu d'être! La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a jugé qu'elle n'avait pas les moyens de prendre une décision en matière d'aide aux personnes âgées et qu'il valait mieux demander un état des lieux au Conseil administratif – restons-en là! Il ne s'agit pas ici de définir qui est ou n'est pas un proche aidant, ce n'est pas dans cette enceinte que la discussion sur ce point doit se faire.

Par ailleurs, il me semble un peu démagogique de vouloir imposer des logements modulables dans chaque nouvelle construction, et je rejoins la remarque de ma collègue des Verts sur l'attitude changeante du Mouvement citoyens genevois qui prend ce soir le contre-pied de l'attitude adoptée par son représentant en commission.

D'ailleurs, la plupart des personnes qui se sont exprimées ce soir ne siègent pas à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Or, il y a une raison à l'amendement proposé par celle-ci! Attendons de recevoir l'état des lieux demandé à l'exécutif, analysons ensuite la situation en fonction de ces données, discutons-en avec nos magistrats et voyons alors comment prévoir l'avenir de manière intelligente, sur la base des éléments nécessaires à notre réflexion.

Ce n'est pas ici ce soir que nous pourrions décider qui a besoin d'aide et qui n'en a pas besoin, qui est proche aidant et qui ne l'est pas. Ces points se traitent au niveau fédéral et cantonal. En revanche, nous devons prendre des mesures d'accompagnement des personnes âgées afin de mettre à leur disposition des solutions qui ne coûteront pas trop cher aux collectivités publiques, vu la conjoncture à venir.

Mesdames et Messieurs, cessons là ce débat, votons la motion M-956 amendée par la commission – je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus – et allons de l'avant!

M. Michel Amaudruz (UDC). M^{me} Sophie Courvoisier vient d'exprimer quasiment tout ce qu'il convenait de dire, je n'ai donc pas grand-chose à ajouter – d'autant plus que je suis tout sauf un spécialiste des soins aux personnes âgées. D'abord, je devrais commencer par me soigner moi-même!

Malgré tout, je retiens un élément des propos tenus par M. Pascal Holenweg: il est très difficile de donner une définition de la personne âgée, car on peut être très jeune à 90 ans et déjà vieux à 20 ans, comme il l'a justement relevé.

Quant aux mesures à adopter, j'aimerais simplement ajouter qu'il serait peut-être opportun de prendre exemple sur l'Allemagne. C'est la seule chose que je sache dans ce domaine: les Allemands ont conçu des réalisations modulables très

performantes pour les personnes âgées. Il serait donc intelligent de s'inspirer de ce modèle en considérant l'amendement présenté par M^{me} Luiset. Il est très important d'intégrer les personnes âgées dans des locaux et un milieu social qui correspondent à leurs besoins. Bien entendu, l'Allemagne est plus avancée que nous, socialement parlant; de plus, elle réalise ces espaces modulables à des coûts abordables pour toutes les couches de la population. Bref, puisque la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse veut que l'exécutif définisse des perspectives, il serait peut-être bon de tenir compte – sous une forme ou sous une autre – du modèle allemand, pour une fois.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviendrai uniquement sur le projet d'amendement du Mouvement citoyens genevois. J'ai lu la motion M-956 amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et elle me paraît raisonnable – ce qui n'est pas le cas de l'amendement en question!

Personne ici ne remet en cause notre volonté de maintenir les personnes âgées à domicile! Le véritable problème, je vous le rappelle, c'est que nous devons nous battre contre la construction d'habitations de luxe au centre-ville, où la population ne trouve plus à se loger.

Pour en revenir à l'amendement du Mouvement citoyens genevois, je pense qu'il n'est pas souhaitable de nous imposer la création de logements modulables dans toutes les nouvelles constructions. On connaît ces dispositifs, qui permettent de séparer une pièce d'un appartement pour la céder à un voisin ou à l'un de ses enfants. C'est intéressant, mais je mets en garde le Conseil municipal contre la systématisation du procédé, car la caractéristique majeure de l'architecture de notre ville comme de toutes les cités est la diversité. Imposer un certain type de logement de manière systématique dans plusieurs quartiers, c'est exagéré comme exigence!

Je passe à un dernier point – quelque peu polémique, j'en conviens. Pour que la Ville mette à disposition des logements modulables, encore faudrait-il débloquer des budgets lui permettant de construire en propre! Malheureusement – et vous savez à quel point je le regrette, Mesdames et Messieurs – notre commune n'en a pas les moyens. Je citerai l'exemple des 5-7 de la rue Calvin, où un projet très important visait à combler le trou derrière l'Alhambra; la Ville a dû l'abandonner, hélas, car elle n'avait pas la capacité financière de le mener à bien.

Par conséquent, j'invite le Conseil municipal à accepter la motion M-956 amendée telle qu'elle est sortie de commission. Au pire, qu'il vote le sous-amendement démocrate-chrétien – mais pas l'amendement du Mouvement citoyens genevois!

Le président. Nous passons au vote. Je mets d'abord aux voix les sous-amendements à l'invite amendée, telle qu'elle est proposée par la commission.

Mis aux voix, le sous-amendement de M. Holenweg est refusé par 43 non contre 23 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, le sous-amendement de M. Ricou est accepté sans opposition (62 oui et 8 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (69 oui).

Le président. Nous passons maintenant à l'amendement visant l'ajout d'une nouvelle invite. Nous votons d'abord le sous-amendement à cette invite.

Mis aux voix, le sous-amendement de M^{me} Valiquer Grecuccio est accepté par 42 oui contre 22 non (5 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Luiset est refusé par 42 non contre 23 oui (5 abstentions).

Mis aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée sans opposition (69 oui et 1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un état des lieux et les perspectives pour une politique municipale en faveur des aîné-e-s, en intégrant la question des proches aidants, tant au plan social qu'au niveau des constructions.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Maintenant que M. le maire est revenu parmi nous, nous abordons le rapport M-951 A.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 23 novembre 2010 de M^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et M. Christian Zaugg: «Pour élaborer un plan localisé de quartier portant sur le périmètre des terrains de la caserne des Vernets (1250 logements)» (M-951 A)¹.

Rapport de M. Michel Amaudruz.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a étudié et traité l'objet de cette motion, censée reproduite ici in extenso, lors de ses séances tenues respectivement les 6 mars, 27 mars, 24 avril et 22 mai 2012, sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann-Rielle.

Les notes de séances ont été relevées par M. Christophe Vuilleumier qui est sincèrement remercié pour l'excellente qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les terrains de la caserne des Vernets, situés en 3^e zone de construction sont propriété de l'Etat de Genève, et qu'ils sont entourés par la rue François-Dussaud, la rue Hans-Wilsdorf, le quai des Vernets et par les immeubles de la route des Acacias;
- que deux bâtiments seulement de la caserne sont situés le long de la rue François-Dussaud, d'une part, et de la rue Hans-Wilsdorf, d'autre part;
- que les terrains en bordure du périmètre de ces deux rues ne sont pas utilisés par la caserne, de sorte qu'ils pourraient permettre de construire immédiatement des immeubles locatifs, pour autant que la Confédération donne son accord à la libération de cet espace pour réaliser ce projet;
- que, au moment où la caserne sera déplacée dans le site de la place militaire à Epeisses, les deux bâtiments de la caserne pourront être démolis et remplacés ultérieurement par des immeubles locatifs pour finaliser le projet;
- que, en bordure du périmètre de la caserne le long du quai des Vernets, se trouvent des constructions basses en matière légère, dont une salle de gymnastique, qui peuvent être déplacées en bordure des terrains à l'arrière des immeubles de la route des Acacias, en prolongation d'un pavillon provisoire déjà existant;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2597.

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

- que, en réalisant dans ce site exceptionnel du logement, il y a lieu de construire des immeubles d’au moins 10 étages et un attique et de 18 m de largeur, comprenant principalement des appartements de trois à cinq pièces;
- que les immeubles projetés auraient au total 540 m linéaires de construction, en aménageant des ouvertures donnant sur le site, dont le centre devrait être affecté à un espace de verdure et à des équipements publics, notamment un groupe scolaire et des aménagements de quartier en prévision du développement du quartier Praille-Acacias-Vernets;
- que ces paramètres correspondraient à 106 000 m² de surface de plancher brute constructible, représentant environ 1250 logements, sur la base d’une moyenne de 80 m² de surface de plancher brute par appartement;
- que les motionnaires demandent que le Conseil administratif intervienne auprès du Département fédéral de la défense afin qu’il libère les terrains en bordure du site de la caserne des Vernets, sur une distance de 30 à 40 m, pour permettre la construction de logements à cet endroit;
- qu’il demande au Conseil d’Etat d’attribuer un droit de superficie de ces terrains de l’Etat à la Ville de Genève pour réaliser ce projet,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui soumettre le projet de plan localisé de quartier portant sur le périmètre de la route des Acacias, la rue Francois-Dussaud, la rue Hans-Wilsdorf et le quai des Vernets;
- à demander à la Confédération de libérer le pourtour dudit site pour construire des immeubles de logements locatifs;
- à demander au Conseil d’Etat de mettre à disposition ces terrains en droit de superficie au profit de la Ville de Genève;
- à faire rapport au Conseil municipal tous les trois mois sur l’avancement du projet de construction de logements.

Liminairement

La motion M-951 a pour objet essentiel d’optimiser le périmètre de la caserne des Vernets afin d’y construire le plus grand nombre possible de logements sociaux.

Le 6 mars 2012, ont été entendus M^{me} Salika Wenger et M. Christian Grobet, représentants des motionnaires.

Le 27 mars 2012, ont été entendus M^{me} Virginie Bjertne et M. Rafaël Schutz (membres du comité de l’Association pour la reconversion des Vernets – ci-après ARV), puis M^{me} Isabel Girault, directrice de l’Office d’urbanisme (DCTI).

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

Le 24 avril 2012, ont été entendus M^e Pierre Mottu, président de la Fondation Hans Wilsdorf, et M. Jacques Roulet, architecte, coauteur d'une «étude de développement du site de la caserne des Vernets».

Enfin, le 24 mai 2012, la commission après en avoir délibéré, a voté:

- le rejet de la motion M-951;
- approuvé sa propre motion, édictée conjointement par MM. Adrien Genecand et Stefan Kristensen.

Séance du 6 mars 2012

Audition de M^{me} Salika Wenger et M. Christian Grobet

Préalablement à l'audition de M^{me} Salika Wenger et de M. Christian Grobet, certains commissaires s'interrogent, de façon critique, sur la présence de ce dernier à la présente séance. M^{me} la présidente clôt les récriminations formées à ce sujet en assurant chacun qu'elle veillera à éviter tout débordement.

L'audition des représentants des motionnaires ayant pris place, M^{me} Salika Wenger, en synthèse, met en exergue le fait que les motionnaires entendent que l'on optimise de façon radicale le site de la caserne des Vernets dans l'optique d'y implanter des immeubles devant abriter, sinon exclusivement, du moins le plus grand nombre possible de logements sociaux.

M^{me} Salika Wenger souligne que, à cet égard, il y a «urgence dans l'urgence».

Ces remarques liminaires ayant été faites, M^{me} Salika Wenger – anticipant de possibles critiques de certains – explique qu'elle n'est ni une spécialiste des questions relatives à l'aménagement du territoire ni davantage de celles, juridiques ou techniques, fort complexes, en relation avec l'édification d'un ensemble immobilier dans le site dit des Vernets. C'est pour cette raison que M^{me} Salika Wenger est accompagnée de M. Christian Grobet, expert en la matière, et chargé par les motionnaires d'exposer à la commission cette problématique. M^{me} Salika Wenger remercie les commissaires du bon accueil qu'ils voudront bien réserver à ce dernier.

M. Christian Grobet ayant pris la parole, il évoque quelques éléments de fait, d'un caractère général, en relation avec la situation actuelle:

- le périmètre dit de «la caserne des Vernets» se compose d'un terrain d'une surface de 50 000 m²;
- ce terrain, propriété de l'Etat de Genève, a été loué à la Confédération, qui l'utilise à des fins militaires;
- le contrat de bail y relatif vient à échéance en 2040. Cela étant, pour des raisons qui sont évidentes, il serait aberrant, surtout dans la conjoncture actuelle, que cette situation perdure. D'ailleurs la Confédération serait d'accord

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

d'entrer en matière sur une résiliation anticipée de ce contrat et de délocaliser l'infrastructure militaire existante soit à Epeisses, soit à Aire-la-Ville ou encore à Avusy.

Donc, eu égard à la relation entre le Canton de Genève et la Confédération, à priori, il n'y aurait pas de problème particulier.

Ceci ayant été rappelé, M. Christian Grobet aborde la problématique de l'optimisation du site de la caserne des Vernets, observant, sur ce sujet notamment, ce qui suit:

- Il est/il serait possible de construire sur le terrain des Vernets 1250 logements, selon une version large, ou 1000 logements, selon une version plus modeste, répartis en divers corps de bâtiments.
- M. Christian Grobet image cette possibilité en faisant circuler un croquis permettant à chacun de visualiser les contours du complexe immobilier ainsi proposé:
- trois immeubles comprenant 7 étages prendraient place le long de la route des Acacias;
- trois, voire quatre immeubles pourraient être construits le long de l'avenue François-Dussaud;
- trois immeubles pourraient être implantés le long du quai des Vernets, ce qui impliquerait toutefois que les constructions bases s'y trouvant actuellement (salle de gymnastique) soient démolies;
- enfin trois immeubles pourraient être construits, dans une deuxième phase, en bordure de la rue Hans-Wilsdorf.

En prolongement de cette présentation, M. Christian Grobet, après avoir pris connaissance du projet «Wilsdorf» qu'il qualifie d'intéressant, fait toutefois remarquer à cet égard:

- l'étude faite par cette fondation prévoit la création d'un grand bâtiment universitaire, ce qui viendrait réduire d'autant le nombre des logements. D'autre part, l'Etat a-t-il les moyens de couvrir les frais d'une telle affectation et celle-ci répondrait-elle aux besoins, en devenir, de l'université? Ce sont des interrogations qu'il conviendrait de lever;
- sans que l'on ne sache si c'est en relation avec le projet des motionnaires ou avec celui de la fondation Wilsdorf (voire les deux), M. Christian Grobet ajoute qu'il faudra, de toute façon, implanter une école primaire, deux crèches et réserver un espace de verdure.

En guise de conclusion, M. Christian Grobet souligne:

- il est urgent que la Ville collabore avec le DCTI;
- avec une surface de 93 000 m², en comptant une moyenne de 100 m² par appartement, selon la version dite modeste, ce serait 1000 appartements qu'il serait

possible de mettre à la disposition de la population. Ce qui contribuerait grandement à pallier la grande insuffisance actuelle de logements. Urgent d'agir.

M. Christian Grobet émet, par ailleurs, quelques critiques vis-à-vis des projets qui conçoivent l'édification, sur le périmètre des Vernets, de tours en ce que:

- de telles constructions coûteraient trop chères;
- vu la géologie du terrain, il serait nécessaire de déposer des piliers de soutènement d'une profondeur de 35 mètres pour des bâtiments ayant une hauteur de 45 mètres;
- enfin, sous forme de boutade, M. Christian Grobet relève qu'il faut savoir jusqu'où ne pas aller trop haut!

C'est sur ces mots que M. Christian Grobet termine son exposé.

En prolongement de quoi M^{me} Salika Wenger reprend la parole pour stigmatiser l'exemple de la «Défense» à Paris, modèle d'une réalisation catastrophique, qu'il faudrait se garder de répéter. Avec force, M^{me} Salika Wenger souligne que l'accent doit être mis sur du logement social et sur rien d'autre, car c'est une priorité à respecter en s'assurant de mettre à disposition des habitants de Genève des logements accessibles, certes aux moins favorisés, mais aussi à la classe moyenne.

Réponse aux questions de certains commissaires

De nombreuses questions sont posées par les commissaires, parmi lesquelles:

- Un commissaire constate, au vu des réponses de M. Christian Grobet, qu'il n'y aura pas de loyers libres dans le complexe immobilier tel que conçu par les motionnaires, alors que, pour le moins, il devrait y avoir une solution médiane entre loyers sociaux et ceux acquis en PPE. M. Christian Grobet maintient sa négation, en précisant que le projet des motionnaires ne s'articule pas comme étant une alternative à celui de la Fondation Wilsdorf.
- Réponse qui suscite un commentaire d'un commissaire qui tient à relever que l'on devrait rechercher une solution répondant aux desiderata de chacun et que, en procédant de la sorte, il serait facile de s'entendre.
- Il est fait état, dans le regret, de l'existence d'une trop grande proportion de logements loués par rapport à ceux qui sont détenus en propriété. M. Christian Grobet, répond que le site des Vernets est un terrain public et que l'Etat n'a pas pour mission de créer des appartements destinés à des millionnaires. Cet intervenant n'est pas satisfait soulignant, à propos des objections de M. Christian Grobet, qu'il suffirait de négocier et que l'on pourrait ainsi, comme un préopinant l'a relevé, trouver une solution donnant satisfaction à chacun.
- Au sujet de la création d'un bâtiment universitaire dans le périmètre, problématique qui interpelle un autre commissaire, M^{me} Salika Wenger, pour réponse,

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

considère que l'EPFL constitue un pôle supra cantonal et que, partant, il ne se justifie pas d'implanter un site universitaire dans le projet de valorisation du site des Vernets. M. Christian Grobet enchaîne en insistant sur le fait que la priorité doit être donnée aux logements et que le projet des motionnaires permet de créer deux fois plus de logements que celui de la Fondation Wilsdorf.

- La question du logement des étudiants est également soulevée. Pour M. Christian Grobet, il serait envisageable d'inclure dans le projet des motionnaires des logements pour étudiants. Il n'est toutefois pas convaincu par l'opportunité d'une telle orientation dès lors que, notamment, la cité universitaire est en voie d'agrandissement.

Séance du 27 mars 2012

Audition de M. Rafael Schutz, et M^{me} Virginia Bjertne (représentants de l'ARV)

M^{me} la présidente souhaite la bienvenue à M. Rafael Schutz et M^{me} Virginia Bjertne, membres du comité de l'ARV (Association pour la reconversion des Vernets) et dont la commission avait décidé de procéder à leur audition. Ces représentants excusent l'absence de leur président, M. Simonnin.

En guise de préambule, M. Rafael Schutz remet aux commissaires un tirage de la plaquette que l'ARV a élaborée (Projet KaZern).

M. Rafael Schutz retrace un bref historique de l'ARV, constituée en 2008, rappelant que celle-ci a travaillé en collaboration avec diverses autres associations, à savoir l'ADC (Association pour la danse contemporaine), la Ciguë (Coopérative de logements pour personnes en formation), Fonction: Cinéma, Images (Association des étudiants de la HAED), l'AAA (Association pour l'animation des Acacias), la RAAC (la Parfumerie, Pictodrome, le Rassemblement des artistes et acteurs culturels), la Terrasse du Troc et l'Union des Espaces culturels autogérés.

Cette collaboration, sous le leadership de l'ARV, a été fructueuse et cette dernière a disposé, dans le courant de l'année 2010, d'une base suffisante pour être en mesure d'élaborer un projet bien circonstancié et documenté.

M^{me} Virginia Bjertne souligne que l'ARV a déployé une activité d'importance, mettant en œuvre, notamment, un architecte pour l'élaboration des plans consacrés à la revalorisation du site de la caserne des Vernets.

M^{me} Virginia Bjertne de préciser, au sujet de l'activité déployée par l'ARV, que celle-ci l'a exercée dans le cadre d'un mandat que lui a confié la Ville de Genève et qui avait pour objet de réaliser une étude sur l'état de la vie culturelle genevoise (avec l'approbation de M. Marc Muller, conseiller d'Etat).

M. Rafael Schutz et M^{me} Virginia Bjertne, dans l'enchaînement de leurs propos, soulignent et mettent en exergue que leur projet d'optimisation du site de la caserne des Vernets repose sur quatre axes:

- édifier un site qui soit ouvert sur la culture, y comprenant la vie nocturne, cela en corrélation et en harmonie avec l'aménagement du territoire;
- implanter des logements;
- créer un espace public;
- développer des activités commerciales.

M. Rafael Schutz relève que le volet culturel revêt pour l'ARV une importance primordiale en ce que celle-ci tient à:

- ouvrir la culture et la vie nocturne qui en fait partie, de ne surtout pas délaisser la culture et, dans le prolongement, de lui consacrer une part aussi importante que celle du logement;
- respecter ainsi les desiderata exprimés tant par les associations précitées que ceux exprimés par les habitants des Acacias, à l'audition desquels il a été procédé.

M. Rafael Schutz conclut en indiquant qu'il a pris connaissance, par la presse, du projet de la Fondation Wilsdorf et que l'ARV ne le ressent pas comme étant une exclusion de leur propre projet, bien au contraire.

Réponse aux questions de certains commissaires

Divers commissaires s'interrogent sur la pertinence à vouloir réserver, dans le site des Vernets, au travers du volet dit de la culture, une prépondérance certaine à la vie nocturne. L'accent ne devrait-il pas être mis sur des logements, prioritairement sociaux pour certains, répondant à des affectations différenciées pour d'autres.

Les auditionnés exposent à cet égard que les lieux réservés à la vie nocturne, celle-ci étant le prolongement de la vie diurne, font cruellement défaut en Ville de Genève, dont plus particulièrement dans la zone des Vernets, ce qui répond à une autre question, relevant d'une préoccupation géographique, soulevée par un commissaire.

Les auditionnés soulignent que la nécessité d'un développement de la vie nocturne ressort de façon convaincante de l'étude consacrée à l'état des lieux sur la vie nocturne genevoise, à laquelle il a déjà été fait référence.

Les auditionnés d'ajouter que la vie nocturne se développe là où les gens sont prêts à cohabiter, que la délocalisation de cette activité du centre-ville dans un périmètre un peu plus éloigné assure une meilleure répartition, d'autant que l'accessibilité est prise en compte et que, comme déjà indiqué, les habitants du quartier sont favorables à une telle implantation. (Ce qui répond encore à une question d'un autre commissaire.)

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

Un commissaire note que l'on ne trouve pas trace dans le projet ARV d'un bloc scolaire, dont l'implantation est une nécessité. Les auditionnés admettent que cette problématique a été peu ou prou évoquée, cela parce que les logements prévus sont destinés, dans une large mesure, à des personnes en formation, lesquelles ne sont guère prolifiques, s'agissant de la descendance!

La question des ressources financières de l'ARV est également évoquée, les auditionnés d'exposer à ce sujet que les membres de l'association travaillent bénévolement, qu'elle perçoit des cotisations de ses membres, qu'elle perçoit une subvention de la FDAC, une rémunération dans le cadre de son mandat avec la Ville de Genève et qu'elle retire en outre un certain profit de gains générés à la Pointe de la Jonction. En une proposition, financièrement, l'ARV, révérence parler, «tourne».

En réponse à une autre interpellation, les auditionnés se disent être certains du fait que l'activité nocturne ne sera ni un facteur d'insécurité ni un sujet de nuisances nocturnes, un assouplissement des horaires à échelonner de façon adéquate étant à l'étude actuellement.

Des commissaires demandent encore quelles appréciations l'ARV fait de l'étude de la Fondation Wilsdorf et de celle présentée par les motionnaires (projet dit «Grobet»). S'agissant de cette dernière, les auditionnés en ignorent tout. En revanche, ceux-ci ont eu des contacts fréquents et approfondis avec des représentants de la Fondation Wilsdorf. Ils ne peuvent mieux dire que cette étude est convaincante, mais en regrettant toutefois que l'espace réservé à la culture soit un peu insuffisant. Au-delà, pas de critiques significatives et le projet de la Fondation Wilsdorf mérite grande attention, étant réitéré que les contacts noués avec ses représentants ont été excellents.

Audition de M^{me} Isabelle Girault, directrice de l'Office d'urbanisme (DCTI)

M^{me} Isabelle Girault brosse un bref historique de la situation qui rejoint les observations faites à ce sujet par d'autres auditionnés et auxquelles il est fait référence afin d'éviter des répétitions.

Le DCTI a pris connaissance du projet élaboré par la Fondation Wilsdorf et, révérence parler, «la balle est désormais dans le camp du Conseil d'Etat» qui doit, notamment, prendre acte du rapport et statuer sur la question de l'université. En prolongement de quoi, il sera nécessaire de mettre sur pied un groupe de pilotage public-privé afin d'étudier avec attention la valorisation du périmètre des Vernets.

3.17 M^{me} Isabelle Girault constate que la motion M-951 envisage exclusivement l'implantation de logements sociaux, la création nécessaire d'espaces mixtes n'étant pas prise en compte.

L'analyse que fait M^{me} Isabelle Girault de la motion M-951 est négative en ce que l'implantation des immeubles n'est pas satisfaisante (nuisance du bruit). Dans sa conclusion, cette auditionnée constate que le site des Vernets pourrait être mieux rentabilisé et que, dès lors, il serait plus sage de développer un PLQ sur la base du rapport du bureau d'architectes Broadbeck & Roulet, dont elle souligne les mérites.

M^{me} Isabelle Girault ne fait aucun commentaire sur le projet de l'ARV.

Réponse aux questions des commissaires

M^{me} Isabelle Girault donne les réponses suivantes:

- Le coût de la réalisation du projet de la Fondation Wilsdorf serait de l'ordre de 1 100 000 000 de francs (600 millions pour l'université / 500 millions pour le logement).
- La typologie des immeubles pose problème parce que, avec une profondeur de 18 mètres pour certains bâtiments, il y a des contraintes quant à la luminosité.
- En relation avec la motion M-951, il serait contraignant de suivre un projet qui envisage des bâtiments sis en bordure d'une voie passante (nuisances).
- Le projet Wilsdorf ne traite pas de l'aspect culturel, l'accent ayant été mis, indépendamment du site de l'université, sur le logement, mais étant souligné que rien n'est exclu!
- S'agissant des nuisances générées par la mixité, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a une réglementation et que celle-ci doit être respectée, ceci en réponse à une question d'un commissaire sur ce sujet.
- Le projet Wilsdorf envisage diverses variantes, la préférence devant être donnée à la version prévoyant l'université en juxture de la voie passante la plus bruyante.

Séance du 24 avril 2012

Audition de M^e Pierre Mottu et M. Jacques Roulet

1. M^e Pierre Mottu

M^e Pierre Mottu en guise d'introduction tient à souligner et mettre en exergue les raisons de l'engagement de la Fondation Wilsdorf, savoir, notamment:

- la fondation entend contribuer par son apport financier (d'ailleurs d'importance – *note du rapporteur*) à la valorisation du site dit «Caserne des Vernets», ce sujet étant enthousiasmant. C'est l'occasion de, révérence parler, «faire quelque chose» tant pour le canton que pour la Ville de Genève;

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

- la fondation s’engage parce que, en ayant les moyens, elle considère qu’il est utile d’œuvrer pour le bien de la collectivité publique. Mais, et M^e Pierre Mottu insiste sur ce point, sauf le bien-être de la collectivité, la fondation n’a aucun intérêt financier direct ou indirect dans la valorisation de ce projet. La fondation n’intervient donc pas en tant qu’investisseur et elle ne sera pas, à quelque titre que cela soit, «un promoteur immobilier»;
- d’ailleurs, au lendemain de la parution d’un article paru dans la *Tribune de Genève* du 1^{er} février 2012 relatant la présentation du projet Wilsdorf au Conseil d’Etat, M^e Pierre Mottu fut assailli d’appels téléphoniques, dont l’objet était de rechercher une association avec Rolex et/ou sa fondation en vue de la réalisation de ce projet;
- M^e Pierre Mottu d’avoir catégoriquement opposé une fin de non-recevoir, la seule préoccupation de la fondation, comme déjà relevé, tenant uniquement à œuvrer pour les intérêts de la communauté genevoise.

Si la Fondation Wilsdorf a pris l’initiative de se lancer dans l’étude de l’optimisation du site de la «Caserne des Vernets», c’est parce qu’elle a considéré qu’il serait absurde de maintenir, en pleine ville, en un lieu attractif, des casernes.

A cet égard et quant au déplacement de la caserne des Vernets, M^e Pierre Mottu a eu des contacts avec M. Ueli Maurer, chargé du Département militaire fédéral, et avec les autorités cantonales.

De ces discussions, il en est ressorti que la Confédération, locataire du site de la «Caserne des Vernets», vis-à-vis de l’Etat de Genève, serait d’accord de délocaliser cette infrastructure et cela à relativement bref délai.

Moyennant quoi, pour M^e Pierre Mottu, il faut aller de l’avant et cela le plus rapidement possible, autre raison de l’intervention de Fondation Wilsdorf.

2. M. Jacques Roulet, architecte

M. Jacques Roulet explique avoir conduit son étude avec le concours d’un comité de pilotage auquel ont participé des représentants de Genève et de l’université. Cette étude a fait l’objet d’une publication sous forme d’une plaquette dont il remet un tirage au rapporteur, indiquant par ailleurs qu’il fera livrer un nombre suffisant d’exemplaires à la présidence de la commission pour que chaque groupe politique puisse avoir connaissance de ce document.

Pour imager son exposé, M. Jacques Roulet choisit de projeter une cassette vidéo retraçant le processus de son étude.

M. Jacques Roulet expose que son étude suit les axes suivants:

- L’université, avec l’édification d’un ensemble d’importance destiné à l’enseignement scientifique, dont notamment et plus particulièrement, la physique.

La réalisation d'un tel ensemble universitaire apporterait un plus significatif à la place de Genève et renforcerait sa renommée académique ainsi que sa vocation internationale.

- Les logements, au nombre de 750,
 - les 2/3 auront une vocation sociale (LUP);
 - 1/3 seront en loyers libres;
 - il n'est pas prévu d'acquisition en PPE;
 - des habitats, au nombre de 250, sont également prévus pour les étudiants, stagiaires et invités.
- L'activité culturelle, école et crèche, il a été prévu de réserver 14 000 m² pour l'ensemble de ces postes.
- L'environnement, il en a été très largement tenu compte, notamment:
 - en prévoyant l'aménagement d'une plage sur la partie qui jouxte l'Arve, avec suppression de toute circulation routière;
 - l'implantation d'espaces verts aux fins de répondre aux besoins d'une bonne qualité de vie;
 - la mise en place de voies d'accès appropriées au sein du site, avec bonne circulation dans celui-ci.
- L'animation du site, bien qu'il ne s'agisse pas d'un axe primordial, il en a été tenu compte et tous ceux qui vivraient ou se retrouveraient dans le site des Vernets bénéficieraient, globalement, d'une bonne qualité de vie.

En cours de projection de la cassette-vidéo, M. Jacques Roulet fournit encore de nombreuses explications complémentaires en relation avec le volume, la hauteur des bâtiments, l'exploitation des surfaces en corrélation avec la nécessité de maintenir de grands espaces. A ce sujet, il convient de mentionner:

- Le projet envisagé est ambitieux.
- Il offre diverses variantes, sur le choix desquelles il conviendra de se prononcer:
 - l'une permettant un taux de 0,41;
 - une autre avec certains bâtiments d'une hauteur de 60 mètres offrant un taux de 0,29;
 - le mixage de ces deux variantes (éléments hauts et de moindre élévation) avec un taux de 0,35.
- Au sujet de la répartition géographiques des divers sites:
 - pour des questions de confort (éviter des nuisances), la logique voudrait que les logements soient construits du côté de l'Arve;
 - l'université prendrait place dans le prolongement des logements d'étudiants du côté de la rue François-Dussaud, dont le caractère urbain est plus marqué;

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

- une plage serait créée en bordure de l’Arve;
- le terrain est très propice au support des constructions envisagées.
- Il y aurait l’implantation d’un parking de 575 places.
- Des poches de verdure agrémenteraient l’ensemble des espaces, libérés de tous véhicules puisqu’un parking souterrain centralisé, offrant donc 575 places, selon les normes PAV, serait affecté aux besoins de l’ensemble.
- Il serait possible de stocker de l’énergie provenant de Rolex et du DETACENTERS de l’Hôtel de police, énergie qui permettrait d’alimenter le quartier.
- Seraient mis en place un bassin de rétention ainsi que des rues ou accès très végétalisés.
- Plusieurs typologies sont envisageables pour les logements qui pourraient aller du 2 au 6 pièces.
- S’agissant de la hauteur des constructions, celle des tours pourrait s’élever entre 56 et 62 mètres. Quant aux bâtiments dits bas, ils mesureraient entre 12 et 15 mètres.
- Pour l’école, l’option retenue est celle d’un bâtiment urbain plutôt que celle d’une construction de style pavillonnaire.
- Bien évidemment, la culture n’est pas oubliée. Implantation de deux bâtiments culturels qui pourraient accueillir des concerts, des expositions, etc...

Dans la synthèse, M. Jacques Roulet tient à souligner que cet ensemble, multifonctions, permettra d’abriter 74 000 m² de logements, des bâtiments universitaires et scolaires, un studio hôtel pour les professeurs invités, des logements pour les étudiants, des surfaces destinées à l’art et à la culture, de larges espaces verts pour assurer la quiétude de chacun, sans oublier, bien évidemment, la création d’une plage en bordure de l’Arve.

M. Jacques Roulet conclut en relevant que, vu l’accord de la Confédération à un déplacement de la caserne des Vernets, un certain nombre de logements pourraient déjà être construits en 2017.

A la quasi unanimité (sauf EàG) les commissaires réservent des applaudissements nourris à l’exposé de M. Jacques Roulet.

Réponse aux questions des commissaires

Le rapporteur s’interroge:

- Sur la réaction politique, au cantonal et au communal. M^e Pierre Mottu commente: des discussions ont eu lieu, sont en cours, tant avec les autorités cantonales que communales. Des contacts ont été pris avec M. Longchamp, une présentation ayant par ailleurs été faite à l’ensemble de la classe politique, cela peu avant le départ de M. Müller. La Fondation a reçu de toutes les autorités un

accueil favorable, dont, notamment, de la Ville de Genève, les contacts ayant été positifs avec M. Rémy Pagani, M^e Pierre Mottu d'ajouter que, s'il fournit cette précision, c'est afin de dissiper tout risque de malentendus.

- Les logements multifonctionnels: à cet égard, M^e Pierre Mottu et M. Jacques Roulet relèvent qu'ils ont conçu des logements selon un concept permettant pour partie d'entre d'eux d'étendre ou de réduire les surfaces.
- Ce concept développé pour l'ensemble des Charmilles a, de plus, des retombées sociales importantes.
- Sur les modalités du concours auquel il a été fait allusion en cours d'exposé, M. Jacques Roulet explique que, dans le cadre du concours, l'accent porte principalement sur le bâtiment universitaire. Dans le prolongement, M. Jacques Roulet d'ajouter qu'il ne s'agit pas de réaliser un projet pharaonique, à l'instar de la bibliothèque de François Mitterrand. L'accent portera surtout sur les activités d'enseignement universitaire plutôt que sur le bâtiment.
- Des précisions sur les possibilités offertes aux étudiants et stagiaires: il en a été largement tenu compte.
- Le respect de l'environnement: M. Jacques Roulet, revenant sur les termes de son exposé, relève qu'il en a été très largement tenu compte, en prévoyant:
 - l'aménagement en plage de la partie qui jouxte l'Arve, avec suppression de toute circulation routière;
 - l'implantation d'espaces verts aux fins de répondre aux besoins d'une bonne qualité de vie;
 - la mise en place de voies d'accès appropriées à une bonne circulation dans le site.
- Sur l'animation en relation avec la préoccupation de l'ARV: Il n'y a pas eu de contact avec des représentants de cette association. Fondation Wilsdorf n'attache pas autant d'importance au développement de la vie nocturne, parce que celle-ci pourrait trouver place dans les environs. Il n'en demeure pas moins que cet élément a été pris en compte et tous ceux qui fréquenteront le site, sous quelque forme que cela soit, bénéficieront globalement d'une bonne qualité de vie, y comprenant l'animation.
- Les parkings: ceux-ci ont été limités à 450 places à raison de contraintes découlant du respect des règles du PAV.
- Le coût de l'étude: il a été d'importance, sans que, ni M^e Pierre Mottu, ni M. Jacques Roulet ne fassent état de chiffres.

Un commissaire s'interroge sur les réactions du public, à la suite de la publication des articles parus dans la presse locale au sujet de ce projet. M^e Pierre Mottu indique que ces réactions ont été enthousiastes, tout en relevant, dans le prolongement d'une autre question de ce même commissaire, que la population avoisinante n'a pas été impliquée dans ce projet parce que:

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

- d'une part, il s'agit d'une question de faisabilité;
- d'autre part, il n'y a que très peu d'habitants dans cette zone qui a une prédominance industrielle.

Revenant sur la question des réactions, M^e Pierre Mottu tient à souligner avoir reçu beaucoup de téléphones à l'occasion desquels il lui était demandé des détails, voire même s'il y avait possibilité, d'ores et déjà, de pouvoir louer des appartements! Ces réactions, même si elles sont précoces, sont toutes extrêmement favorables.

Un commissaire s'interroge sur la motivation de Fondation Wilsdorf. Il lui est répondu que celle-ci n'a pas d'intérêt personnel. Le but poursuivi est rigoureusement social. M^e Pierre Mottu rappelle à ce propos que la fondation s'est déjà investie dans plusieurs projets similaires, rappelant aussi celui du Grand Théâtre, ceci pour mettre en exergue et rappeler que la motivation de la fondation est exclusivement de servir des buts d'utilité publique. M^e Pierre Mottu ajoute qu'il observe cette parcelle depuis 1975 et que lorsqu'il voit du monde, celui-ci est constitué de soldats qui courent de gauche à droite ou inversement, sinon personne. M^e Pierre Mottu tient à répéter que, en aucun cas, la fondation n'interviendra, sous quelque forme que cela soit avec des promoteurs privés, en revanche, elle pourrait entrer en matière avec des coopératives.

Un autre commissaire s'interroge sur les contacts que la Fondation Wilsdorf a eu avec ceux qui s'intéressent à l'optimisation du site. M^e Pierre Mottu répond que celle-ci serait prête à rencontrer quiconque, dont toutes associations qui seraient motivées par ce projet. La fondation est à l'écoute / s'est entretenue, ou s'entretiendra avec chacun.

Ce même commissaire s'enquière de la question de l'ensoleillement. M. Jacques Roulet précise que cette problématique a retenu l'attention des auteurs du projet, notamment dans le cadre de l'orientation des tours. M^e Pierre Mottu d'ajouter, sous forme de boutade, que, quant à la hauteur des tours, il a été tenu compte des desiderata exprimés par M. Rémy Pagani, qui ne voulait les voir depuis la plaine de Plainpalais. M. Jacques Roulet précise que la hauteur des tours correspond à une échelle raisonnable, de taille humaine. De plus les logements auraient des balcons périphériques, permettant de s'extérioriser.

Dans le prolongement de ces remarques, un commissaire relève que la largeur des balcons ne permet pas d'y manger à plus de deux. Remarque à laquelle M. Jacques Roulet répond en relevant que, dans les logements en angle, il y aura des loggias. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que si l'on élargit les balcons, on réduit d'autant les surfaces. Cela étant, M. Jacques Roulet rassure ce commissaire en relevant que l'on en est qu'au stade de l'intention architecturale.

A une quasi unanimité, les commissaires font part de leur enthousiasme quant au projet présenté par la Fondation Wilsdorf. Certains d'entre eux soulignent que

cela représente une participation substantielle pour le DTPI (économie sur frais d'étude) et que dès lors il serait bon d'aller de l'avant le plus rapidement possible.

Discussion

M^e Pierre Mottu et M. Jacques Roulet ayant répondu à toutes les questions des commissaires, M^{me} la présidente les remercie pour le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à la commission.

Il s'ensuit une discussion très animée entre les divers commissaires. D'emblée, il apparaît que la motion M-951, telle que présentée, devrait être refusée, à l'exception d'Ensemble à gauche qui est réfractaire au projet de la Fondation Wilsdorf et voudrait accepter la motion.

Si une large majorité se dégage pour promouvoir le projet de la fondation, en revanche les avis divergent sur la façon d'aller de l'avant:

- Selon un commissaire, il faudrait partir des invites de la motion M-951 en les remodelant et en les amendant.
- Un autre commissaire (du même groupe politique) est favorable au projet de la fondation, mais il souhaiterait, au préalable, que l'on convienne d'entendre MM. Longchamp et Pagani.
- Selon plusieurs autres commissaires (notamment du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre), il conviendrait de refuser la motion M-951, établir, à l'intervention de la commission, une nouvelle motion invitant le Conseil municipal à approuver le projet de la Fondation Wilsdorf.
- La plupart des commissaires (MCG, UDC, PLR et PDC) soulignent qu'il ne faut pas trainer et aller de l'avant. Du côté du PS et des Verts, l'on est favorable au projet de la fondation et à l'idée du dépôt d'une motion par la commission, pour autant que celle-ci tienne compte de certaines invites des motionnaires de la M-951.
- Voix discordantes du côté d'Ensemble à gauche, dont les représentants ont des doutes quant à la réalité du sincère désintéressement financier de la Fondation Wilsdorf dans la réalisation de ce projet.

Dans la synthèse et en guise de conclusion, un commissaire PLR s'exclame qu'il n'est pas possible de ne pas soutenir le projet Wilsdorf!

Les votes

M^{me} la présidente soumet au vote:

- des auditions supplémentaires;
- l'entrée en matière.

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

Vote sur des auditions supplémentaires

Les auditions supplémentaires sont refusées par 8 non (2 MCG, 2 UDC, 3 LR, 1 DC) contre 5 oui (2 EàG, 1 S, 2 Ve) et 2 abstentions (S).

Vote sur l'entrée en matière sur la motion M-951

L'entrée en matière est refusée par 11 non (2 Ve, 3 MCG, 2 UDC, 3 LR, 1 DC) contre 4 oui (2 EàG, 2 S) et 1 abstention (S).

En prolongement de ces votes suit une discussion de laquelle il ressort qu'il est admis que MM. Stefan Kristensen et Adrien Genecand, s'appuyant tant sur la motion M-951 que sur celle préparée par M. Michel Amaudruz, élaboreront un nouveau projet de motion qui émanerait de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} la présidente en prend bonne note en relevant que ce projet de motion qui émanerait de la commission sera examiné lors de la séance du 22 mai 2012.

Projet de motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement / Post-rapport

Conformément à la décision prise la commission de l'aménagement et de l'environnement en date du 22 mai 2011, MM. Stefan Kristensen et Adrien Genecand ont préparé une proposition de motion qui émanerait de la commission et ferait suite à la motion M-951 refusée.

Cette motion serait intitulée «Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets».

M^{me} la présidente remercie les commissaires en charge de la rédaction de ce projet pour leur travail.

Le texte proposé, qui a repris certaines des invites du projet élaboré par M. Michel Amaudruz, a la teneur suivante:

Projet de motion

Motion du 6 juin 2012 de MM. Adrien Genecand, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Stefan Kristensen, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, M^{mes} Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Marie Barbey et Danièle Magnin: «Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets».

PROJET DE MOTION M-1036

Considérant:

- que l’Etat de Genève est propriétaire de la parcelle N° 4085, Genève-Plainpailais, dénommée «Les Vernets», qui comporte 3 bâtiments destinés à une caserne, un garage, une salle de sport, des bureaux ainsi que d’autres bâtiments, d’une surface totale de 46 486 m²;
- que l’Etat de Genève a loué la parcelle susmentionnée à la Confédération par convention du 16 octobre 1985 qui arrive à échéance le 31 décembre 2040;
- que le protocole d’accord entre l’Etat de Genève et la Confédération signé le jeudi 1^{er} mars 2012 permettra de libérer la parcelle en cause en 2015;
- les besoins de renouvellement urbain de la parcelle concernée dans le cadre du projet stratégique Praille-Acacias-Vernets;
- la loi L 10788 du 23 juin 2011 relative à l’aménagement du quartier «Praïlle-Acacias-Vernets», modifiant les limites de zone sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d’une zone 2, de diverses zones de développement 2, d’une zone de verdure et d’une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes);
- que la Fondation Hans Wilsdorf, désireuse de favoriser et de dynamiser le secteur de la caserne des Vernets, a pris l’initiative de procéder à une étude d’urbanisme et d’aménagement portant sur la parcelle en cause prévoyant sur le même périmètre la possibilité de construire 1000 logements au moins, ainsi qu’un groupe scolaire, un bâtiment universitaire et des équipements culturels;
- que l’étude susmentionnée a été confiée au bureau d’architecture Brodbeck-Roulet SA qui a ainsi établi un projet détaillé, précis et circonstancié des possibilités d’optimisation du site de la caserne des Vernets;
- que l’étude susmentionnée a été étroitement coordonnée aux études d’aménagement du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV);
- que cette étude respecte les trois principaux objectifs du PAV, à savoir une densification de la zone offrant toutefois une bonne qualité de vie aux occupants, le ratio de 80% de logements et 20% d’activités plus un programme universitaire et le quota 2/3 de logements d’utilité publique (le tiers restant serait dévolu, selon ladite étude, à des loyers libres contrôlés pendant 10 ans, mais à l’exclusion de toute commercialisation en PPE);
- que l’ensemble du projet est implanté de façon à créer une vie de quartier, avec de la verdure, répondant aux critères de développement durable et de quartier écologiquement responsable du WWF;
- la possibilité de procéder à la réalisation du projet susmentionné d’ici 2013;
- que l’Association pour la reconversion des Vernets (ARV) a commandité une étude portant sur ladite zone, projet intitulé KaZern, étude complémentaire à la précédente;

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer dans les meilleurs délais un PLQ sur la zone de l'actuelle Caserne des Vernets, sur la base de l'étude commanditée par la Fondation Hans Wilsdorf;
- de veiller à ce que ce PLQ comprenne un minimum de 1000 logements et des équipements publics et culturels correspondant aux besoins exprimés par les associations actives dans ce domaine, notamment l'ARV;
- de tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches.

Ce projet de motion émerge la motion M-951 proprement dite laquelle a été, on le rappelle, refusée.

Moyennant quoi, dans le cadre du présent exposé, l'on s'en tiendra à un bref résumé synthétique de l'objet de la discussion qui prit place à ce sujet, référence étant faite, pour le surplus, aux notes de séances.

Les auteurs du projet susvisé ont pris des contacts avec M^e Pierre Mottu et M. Rino Brodbeck, lesquels se sont déclarés enchantés par l'accueil réservé à leur projet.

Un commissaire fait part d'un certain scepticisme, considérant que l'on va peut-être, révérence parler, «trop vite en besogne», un autre commissaire lui faisant remarquer que cette étude permet de gagner 4 à 5 ans et qu'il est désormais urgent d'aller de l'avant.

Un commissaire souhaiterait que les invites de l'ARV soient prises en considération, cela pour éviter que celle-ci ne soit évincée et que tout doit être mis en œuvre pour ménager la possibilité de poursuivre sa collaboration avec la Fondation Wilsdorf.

Les auteurs du projet de la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement rassurent ce commissaire soulignant qu'une intégration des desiderata de l'ARV ne pose pas problème, ce qui rassure cet intervenant qui déclare pouvoir se rallier à cette motion. D'autant que M. Adrien Genecand a proposé de compléter le texte en faisant référence dans l'invite concernée «à l'équipement public et culturel».

Un commissaire regrette que les dispositions de la motion d'Ensemble à gauche soient, selon lui, complètement évacuées, ce à quoi les auteurs du projet de la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement répondent que la Ville ne dispose pas de moyens suffisants pour assumer un tel développement.

Suite à cet échange de vues, M^{me} la présidente demande qui serait signataire de cette motion: 2 LR, 2 UDC, 2 MCG, 3 S, 2 Ve répondent favorablement.

Chacun ayant pris acte de cette détermination majoritaire, un commissaire relève que, par souci d'efficacité, il conviendrait que ces deux motions soient traitées simultanément, afin d'éviter deux débats. Ce à quoi M^{me} la présidente acquiesce en déclarant qu'il faudra demander l'urgence.

M. Michel Amaudruz, rapporteur (UDC). J'interviens juste en tant que rapporteur pour apporter un éclaircissement. Je m'exprimerai sur le fond au nom de mon groupe tout à l'heure.

La motion M-951 déposée par M^{me} Salika Wenger et consorts est importante, car elle concerne le sort de la parcelle des Vernets. La commission de l'aménagement et de l'environnement a auditionné M^{me} Salika Wenger assistée par M^e Christian Grobet, des représentants de l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV), M^{me} Girault, directrice de l'Office d'urbanisme du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), des représentants de la Fondation Wilsdorf, ainsi que M^e Mottu et M. Roulet, architecte.

A la suite de ces auditions, la commission a refusé d'entrer en matière sur la motion M-951. Elle a proposé à sa place la motion M-1036 intitulée «Elaboration rapide d'un PLQ sur le territoire de la caserne des Vernets», dont nous débattons ultérieurement. Je tenais à apporter cette précision.

Le président. La parole est à M^{me} Wenger...

M^{me} Salika Wenger (EàG). Merci, Monsieur le président, de donner la parole à l'une des personnes à l'origine de la motion M-951. J'aimerais rappeler ce que nous avons pensé et voulu en la rédigeant.

Nous avons tous constaté le manque de logements – tant pour les classes moyennes que pour les classes un peu moins favorisées – qui sévit à Genève. Il nous semblait donc intéressant, utile et même indispensable de dédier le périmètre des terrains de la caserne des Vernets à du logement locatif. Le droit de superficie dont il est question dans notre motion ne vise évidemment pas les entreprises privées! Nous voulons que l'Etat l'accorde à la Ville, afin que celle-ci puisse construire des logements à des prix relativement – voire totalement – accessibles.

Je m'étonne quelque peu des politiques qui se profilent à l'horizon à cet égard. En tout cas, il nous semble absolument indispensable – ce n'est pas une figure de style! – de densifier le périmètre concerné. 1000 à 1250 logements ne seraient pas malvenus, vu la pénurie actuelle.

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

Or, à ce que nous avons cru entendre, la nouvelle politique de M. Longchamp consisterait à confier des droits de superficie à des entreprises privées pour favoriser la construction de logement social... Cela m'inquiète un peu! En effet, j'ai du mal à croire que les entreprises privées en question privilégieront ce type de logement – j'entends par là du logement locatif très bon marché. On a voulu me rassurer et me donner des garanties, en affirmant qu'il y aurait 60% de logement social. C'est bien beau, mais notre projet tel que présenté dans la motion M-951 prévoit 100% de logement social! Nous continuons à dire que la mission des entreprises privées n'est pas de faire du logement social et qu'il incombe aux autorités publiques de prendre leurs responsabilités pour en construire.

Voilà les quelques éclaircissements que je souhaitais apporter concernant le fondement de la motion M-951. Pour notre part, nous continuons à plébisciter une politique sociale responsable de la part des autorités publiques – notamment de notre municipalité.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). M^{me} Wenger se vante de nous avoir présenté un projet ô combien fabuleux... A la limite, l'idée de départ pouvait être bonne: créer du logement, oui! Mais son groupe n'est pas le seul à y penser... Nous y pensons aussi!

Or, que demande la motion M-951? Du logement sans aucune mixité. De plus, non content de proposer une idée et même d'émettre une volonté, on nous a fait un plan! Un plan digne des plus grands urbanistes! Vraiment, c'est formidable! Regardez le magnifique projet d'Ensemble à gauche pour le périmètre de la caserne de Vernets! Et nous devrions tous le voter? Non mais, vous rigolez! Heureusement, la commission de l'aménagement et de l'environnement s'est vite rendu compte que ce projet n'était pas sérieux, et elle l'a refusé.

Ensuite, nous avons engagé la discussion sur ce que nous voulions réellement faire de ces terrains. Les motionnaires qui se disent les grands sauveurs du logement, de l'aménagement et même du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) n'ont apparemment pas conscience de l'existence de plusieurs projets sur cette même parcelle. Depuis des années, des associations et divers groupements se battent pour y créer d'autres infrastructures que du logement, car la mixité en la matière est importante. Nous ne voulons pas construire un bunker de cages à lapins à cet endroit! C'est n'importe quoi!

Pour notre part, nous aimerions un projet comprenant des logements sociaux, certes, mais également des logements destinés à d'autres catégories de la population, afin d'aménager un quartier vivant. Nous tenons surtout à la mixité des infrastructures, d'autant plus que l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV), dont nous avons beaucoup parlé ces derniers temps pour d'autres raisons,

a un magnifique projet pour cette parcelle. Nous sommes bien conscients qu'il ne sera pas réalisable tel quel, mais nous voulons que tous les acteurs motivés par l'idée de contribuer au bien public puissent participer à la réflexion.

D'ailleurs, c'est ce que nous avons toujours demandé pour le PAV. Les Verts se sont battus, aussi bien au Conseil municipal qu'au Grand Conseil, pour empêcher le Conseil d'Etat de courber les procédures de participation dans la loi sur le PAV. Nous savons bien que la participation est toujours assez limitée, mais nous tenons à l'inclure quand même dans ce genre de procédures. Pour l'instant, il y a un certain consensus sur la nécessité d'établir des plans localisés de quartier (PLQ), afin de garantir au moins l'information à la population et une forme de consultation publique.

Quant au projet présenté dans la motion M-951, il me semble inutile d'en parler pendant des heures. Mieux vaudrait débattre vraiment de la parcelle de la caserne des Vernets – mais nous ne pouvons pas le faire à ce stade, puisque l'urgence sur la motion M-1036 de la commission intitulée «Elaboration rapide d'un PLQ sur le territoire de la caserne des Vernets» a été refusée. Dommage, car c'est une excellente motion qui demande justement de regrouper tous les acteurs et toutes les volontés afin d'établir un projet cohérent pour cette parcelle. Voilà de quoi nous voulons discuter plus tard, lors que le plénum traitera le rapport y afférent.

Pour l'heure, le débat sur la motion M-951 n'a pas vraiment d'intérêt – si ce n'est celui d'entendre les informations que M. Pagani aurait à nous donner. De cela, nous nous réjouissons!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai demandé la parole pour vous livrer des informations d'actualité. La motion M-951, déposée il y a près de trois ans, date un peu!

Telle est donc la réalité: une loi de déclassement – qui n'a pas fait l'objet d'un référendum – stipule qu'à part le secteur de l'Etoile, dans la zone Praille-Acacias, tous les terrains du périmètre concerné appartiennent à l'Etat. Ce dernier peut éventuellement en vendre, mais je n'ai pas l'impression qu'il s'y risquera, vu l'éventualité d'un référendum. Il peut aussi échanger des terrains en les assortissant d'un droit de superficie. Quoi qu'il en soit, en général l'Etat ne se déposèdera pas de ses biens.

Le fait est que la troisième zone de développement et la loi imposent la construction de locaux locatifs dans ce périmètre. Il n'y aura donc pas de propriété par étage (PPE), si ce n'est sur des terrains propriété de privés comme Emil Frey SA, par exemple, ou à des emplacements certes régis par les normes de la

troisième zone de développement, mais autorisant la PPE. Tout le reste n'accueillera que des logements locatifs, dont 60% d'habitations mixtes (HM).

On peut discuter de la nature des HM en question, mais il y aura en tout cas 30 à 40% d'habitations bon marché (HBM). Voilà le fondement de toute l'affaire. Je ne parlerai pas de l'Etoile, car il serait trop compliqué de tout expliquer. Puisque nous débattons ici du logement, restons-en au logement!

En ce qui concerne la caserne des Vernets, Mesdames et Messieurs, vous savez que l'Etat a conclu en faveur de l'armée suisse un droit de superficie qui court jusqu'en 2040. Un droit de restitution a été négocié sous la forme d'une convention selon laquelle les terrains de la caserne des Vernets seront restitués en échange de la construction de trois autres casernes – dont l'une à Epeisses – pour 28 millions de francs.

M. Longchamp, qui a pris dernièrement les rênes du Département de l'urbanisme, a décidé – et c'est son droit – d'ouvrir un concours à deux tours sur la base de normes SIA bien précises. Je résume, car c'est un peu plus complexe que cela. Toujours est-il que le but visé est de définir un programme régi par les principes que je viens d'énoncer. Ce concours permettra de sélectionner un certain nombre de promoteurs d'accord de verser 2 millions de francs pour entrer dans le jeu. Une fois sélectionnés les cinq candidats les plus intéressants, un seul lauréat sera finalement choisi – c'est-à-dire un consortium de promoteurs qui devra mettre 28 millions de francs sur la table pour pouvoir commencer à travailler.

Ce concours sera piloté par l'Etat de Genève et permettra la construction d'environ 1000 logements – la Ville n'étant qu'invitée dans le projet, puisqu'elle n'est pas la propriétaire des terrains mais simplement la commune de résidence. J'ai été invité à la conférence de presse où M. Longchamp a présenté tout ce que je viens de vous résumer, Mesdames et Messieurs; il me faudrait une heure pour vous répéter les détails, mais je suppose que vous les avez tous lus dans le journal.

Il s'agit en tout cas d'un processus fondé sur un partenariat public-privé. Sur ce point, je mettrai une petite touche personnelle au débat. En effet, M. Longchamp a affirmé en lançant ce partenariat que c'était une première à Genève... ce qui a donné lieu à une petite photo quelque peu surprenante. Je lui ai fait remarquer en aparté que ce n'était pas le premier partenariat public-privé mis en œuvre par l'Etat, mais qu'il y en avait un autre. Devinez lequel, Mesdames et Messieurs! Je vous le dévoile tout de suite: il s'agit du stade de la Praille, avec le centre commercial attenant. On sait dans quelle situation délicate se trouve actuellement ce complexe! Je referme ici la parenthèse.

En tout cas, la Ville participe en tant qu'invitée au projet général et au concours. Nous verrons bien quelle sera l'issue de tout ce processus et si un consortium de promoteurs sera finalement choisi. Quel qu'il soit, il devra s'associer à une fon-

dation HBM comme par exemple la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, déjà sollicitée par un certain nombre de promoteurs. Je rappelle qu'il faudra construire sur les terrains de la caserne des Vernets 30% à 40% d'HBM.

J'en viens à la problématique de la mixité. Il en a d'ailleurs été question pendant mon audition de tout à l'heure à la commission de l'aménagement du Grand Conseil, où nous avons parlé du plan directeur cantonal. Je rappelle que nous devons signer une convention pour avoir les moyens de construire sur le périmètre de la caserne des Vernets. Il reviendra à la Ville d'y créer deux écoles à 60 millions de francs, et ce n'est pas grâce à la taxe d'aménagement qu'elle y parviendra! On pourrait multiplier les exemples du même ordre. En effet, au cours des trente prochaines années, nous devons construire quasiment trois quartiers sur le territoire de la Ville de Genève, de Carouge et de Lancy.

Pour l'instant, en ce qui concerne les Vernets, nous attendons. La loi de déclassement prévoyait une convention fixant les modalités de répartition financière censées nous permettre de mettre à la disposition de la population des écoles, des crèches et des centres intergénérationnels – bref, toutes ces infrastructures nécessaires qui ne sont pas du logement, mais qui permettent une vie sociale de qualité. Comme vous l'avez relevé, Madame Klopmann, nous n'avons pas envie de construire des cages à lapins! Nous voulons – et c'est possible! – aménager des quartiers qui soient de véritables prolongements de notre ville.

Le président. Nous poursuivrons ce débat après la pause dînatoire. Le bureau du Conseil municipal vous souhaite bon appétit, Mesdames et Messieurs!

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6502
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6502
3. Questions orales	6503
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 7 ^e plan financier d'investissement 2012-2023 (D-39 A)	6506
5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 24 novembre 2010 de MM. Bayram Bozkurt, Georges Breguet, Alexandre Wisard, Christophe Dunner, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Armand Schweingruber, Roland Crot, Sylvain Clavel, Jacques Baud, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christian Zaugg, M ^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung, Anne Caron-Cescato, Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Annina Pfund, Véronique Paris, Maria Casares, Ariane Arlotti et Salika Wenger: «Prévoir des lieux de vie pour nos aîné-e-s» (M-956 A)	6530
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 23 novembre 2010 de M ^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et M. Christian Zaugg: «Pour élaborer un plan localisé de quartier portant sur le périmètre des terrains de la caserne des Vernets (1250 logements)» (M-951 A)	6552
7. Propositions des conseillers municipaux	6574
8. Interpellations	6574
9. Questions écrites	6575

Le mémorialiste:
Ramzi Touma